REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MAGBA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MAGBA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAGBA

FINANCEMENT : PNDP

Septembre 2018

Réalisé avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) et l'accompagnement du Groupement d'Appui pour le Développement Durable (GADD)

GADD
Groupement d'Appui pour le Développement Durable

PNDP

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS iv
LISTE DES GRAPHIQUES v
LISTE DES TABLEAUX vi
PREFACE vii
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN 3
I.1 Cadre juridique de la décentralisation 3
I.2 Promotion du développement local 7
I.3 Brève présentation de la Commune de MAGBA 8
CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAGBA 12
II.1 Contexte de l'étude 12
II.2 Objectifs du CCAP 12
II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données 13
II.3.1 Tirage de l'échantillon 13
Collecte des données 13
II.3.2 13
Outil de collecte 13
II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception 14
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES 17
III.1 Présentation de la population enquêtée 17
III.2 Secteur de l'hydraulique 19
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique 19
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique 20
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique 23
III.2.4 Raisons de non-satisfaction des populations 25
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique 25
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées 26
III.3 Secteur de la santé 27
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé 27
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires 30
III.3.3 Appréciation des services de santé 31

III.3.4 Raisons de non-satisfaction des populations....32
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé....33
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées.35
III.4 Secteur de l'éducation....36
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle....36
III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle....37
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle....38
III.4.4 Raisons de non-satisfaction des populations par cycle....40
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation....41
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées 43
III.5 Services offerts dans l'institution communale....44
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale....44
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale....44
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale....45
III.5.4 Raisons de non-satisfaction des populations....48
III.5.5 Attentes des populations....48
III.5.6 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale....48
III.5.7 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées....49
CONCLUSION ET PRINCIPAles RECOMMANDATIONS....50
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAGBA....51
ANNEXES....59
Annexe 1 : les tableaux....59
Annexe 2 : liste des intervenants....68
Annexe 3 : questionnaire de l'enquête....69

LISTE DES ABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATIONS/DEFINITIONS
APEE	: Association des Parents d'Elève et Enseignants
CEFAM	: Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CCAP	: Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CISL	: Comité Interministériel des Services Locaux
COGE	: Comité de Gestion
COSA	: Comité de Sante de l'Aire
COSADI	: Comité de Santé de District
CMA	: Centre Médicale d'Arrondissement
CND	: Conseil National de la Décentralisation
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	: Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	: Enquête Camerounaise auprès des ménages
FEICOM	: Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal
FOSA	: Formations Sanitaires
GADD	: Groupement d'Appui pour le Développement Durable
INS	: Institut Nationale de Statistique
MINATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
ODD	: Objectif de Développement Durable
PADDL	: Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD	: Plan Communal de Développement
PMP	: Pompe à Motricité Humaine
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
SDE	: Services Déconcentrés de l'Etat
ZD	: Zone de Dénombrement

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition de la population par tranche d'âge 17
Graphique 2: Répartition de la population selon de sexe 17
Graphique 3: Répartition des chefs de ménages par tranche d'âge 18
Graphique 4: Pourcentage de chefs de ménages par sexe 18
Graphique 5: Système d'approvisionnement en eau existant 19
Graphique 6: Appréciation de la qualité de l'eau 21
Graphique 7: Appréciation de l'odeur de l'eau 21
Graphique 8: Appréciation du goût de l'eau 22
Graphique 9: Appréciation de la couleur de l'eau 22
Graphique 10: Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau 24
Graphique 11: Pourcentage des ménages ayant exprimé un besoin en point d'eau 24
Graphique 12: Répartition selon les attentes 26
Graphique 13: Formations sanitaires plus proche des ménages 27
Graphique 14: Temps mis pour atteindre une formation sanitaire 28
Graphique 15: Responsable de la formation sanitaire utilisé 29
Graphique 16: Appréciation du montant payé pour une consultation 31
Graphique 17: Appréciation du montant payé pour la consultation 31
Graphique 18: Appréciation du service d'accueil 32
Graphique 19: Attentes en matière de service de santé 34
Graphique 20: Attentes des ménages dans le cycle maternel 41
Graphique 21: Attentes des ménages dans le cycle primaire 42
Graphique 22: Attentes des ménages dans le cycle secondaire 42
Graphique 23: Attentes formulées pour le cycle formation professionnel 43
Graphique 24: Temps mis pour obtenir un acte de naissance 45
Graphique 25: Lenteurs pour l'obtention d'un service 46
Graphique 26: Proportion des populations sur leur implication sur les activités de la commune 47
Graphique 27: Raisons de non satisfaction des ménages enquêtés 48
Graphique 28: Attentes formulées par les ménages enquêtés 49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principale source d'approvisionnement en eau 19
Tableau 2: Coût de l'eau dans la Commune de Magba 22
Tableau 3: Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois 23
Tableau 4: Non satisfaction en approvisionnement en eau 25
Tableau 5: Recourt aux soins de soins de santé 28
Tableau 6: Caractéristiques des FOSA visités 30
Tableau 7: Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction 33
Tableau 8: : Présentation des cycles d'enseignement et du temps moyen pour se rendre à l'école 36
Tableau 9: Caractéristiques de l'établissement 37
Tableau 10: Appréciation du montant payé 38
Tableau 11: Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants 39
Tableau 12: État des salles de classe 39
Tableau 13: Raisons d'insatisfaction des sur les services de l'éducation 40
Tableau 14: Proportion des ménages ayant demandé des services à la mairie 44
Tableau 15: Appréciation de l'accueil. 45

PREFACE

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le gouvernement camerounais a mis en place le Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Celle-ci consacre entre autres, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, la mise à échelle du contrôle citoyen de l'action publique (ScoreCard), le suivi permanent des activités des communautés (CC et COGES) et l'implication accrue des instances de vérifications et de contrôle dans la transparence budgétaire communale.

L'intérêt du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) dans la commune de Magba est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité.

La mise en œuvre de ce mécanisme a été faite à travers une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de services publics et sur les services communaux.

Cette enquête a été mise en œuvre conjointement avec le PNDP en collaboration avec l'INS et l'accompagnement de l'organisation de la société civile (OSC) GADD spécialisée dans les thématiques de dialogue citoyen.

Les attentes du Maire de la commune de Magba que je suis par rapport à la mise en œuvre du CCAP dans sa circonscription est qu'il améliore de façon progressive les actions de la commune sur le terrain, qu'il fasse ressortir de part les avis des populations les problèmes les plus urgents du moment. Enfin qu'à partir du CCAP, la nécessité d'actualiser les PCD se fasse ressentir réellement.

Maintenant que la commune de Magba dispose d'un document où sont recensés les problèmes actuels dans les services publics et dans le service communal à sa disposition, le défi est de mettre en œuvre le plan d'action proposé pour pouvoir résorber les différents problèmes relevés par la population.

Tout en vous souhaitant bonne lecture dans la globalité de ce document nous osons croire que le fruit de ce travail atteindra l'objectif visé et facilitera de ce fait la gouvernance et le développement local dans la Commune de Magba, *in fine* l'accélération du processus de décentralisation au Cameroun.

Le maire de Magba

RESUME EXECUTIF

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. Il a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal. En instaurant un système de représentation proche des populations. La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 Janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif. L'impulsion du processus de décentralisation est enclenchée à travers les textes d'orientations de la décentralisation, des règles applicables aux Communes et aux Régions qui ont été fixées de même que la réforme des finances publiques qui a été précisée. Plusieurs outils ont été conçus par le gouvernement camerounais pour faciliter la mise en œuvre du processus de décentralisation. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en fait partie.

Le PNDP a pour objectif de mettre en œuvre un mécanisme de transfert des ressources aux communes afin d'améliorer la fourniture des services sociaux de base notamment la santé, l'éducation, l'eau + assainissement et appuyer le processus de décentralisation. Dans sa phase III, il a été retenu qu'une enquête soit réalisée dans 159 Communes du Cameroun auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre de ses services auxquels s'ajoutaient ceux communaux. Ceci dans le but d'appuyer celles-ci dans la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP). L'objectif étant d'améliorer l'offre des services dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et celui des services communaux ceci dans le but d'accroitre la participation des populations dans la prise de décision.

Pour ce qui est de la Commune de Magba, la méthodologie s'est déroulée en plusieurs phases allant de la préparation (Recrutement, formation et sélection des agents enquêteurs) à la rédaction du présent rapport en passant par l'enquête proprement dite auprès des ménages, le dépouillement des fiches, la saisie des données à l'aide du logiciel CS PRO et la production des tableaux qui ont fait l'objet d'analyse.

L'exploitation des données a permis d'obtenir des résultats sur l'offre de service dans chaque secteur :

Au niveau de l'offre de service hydraulique Il ressort qu'un certain nombre d'infrastructures hydraulique existent dans la Commune de MAGBA notamment les forages, les puits couverts et ceux à ciels ouverts et des adductions d'eau potables.

Malgré cet état des lieux, 44,7% des ménages s'approvisionnent principalement dans les sources et rivières reflet d'une insuffisance de ces infrastructures et/ou de leurs éloignements par apport à certains ménages de la Commune tel qu'indiqué par 80% en moyenne des ménages comme raison d'insatisfaction de l'offre de service hydraulique.

Autres points d'insatisfaction relevés par 28,0% des ménages, est la mauvaise gestion des points d'eau existants malgré l'existence des comités de gestion déclarée. Des attentes des ménages enquêtés, l'accroissement du nombre de points d'eau, la réhabilitation de ceux en panne et le renforcement de la gestion de ceux existants résorberait les écarts en offre de service hydraulique dans la Commune. Toutefois en attendant ces actions, la formation des populations aux techniques de potabilisation de l'eau serait une solution intermédiaire.

Au niveau de l'offre de service de santé, il apparait que les formations sanitaires existent et ceux-ci permettent actuellement de résorber les problèmes de santé dans la Commune. Toutefois la demande en offre de service de santé reste à parfaire au regard des raisons de non satisfaction et des attentes des populations. Au rang de ceux-ci, les ménages touchés déclarent pour :

78,5% les manquements liés au personnel de la formation sanitaire ;

66,8% l'éloignement des formations sanitaires;

66,5% l'insuffisance des formations sanitaires ;

60,7% le coût élevé d'accès aux soins de santé ;

50,8% l'insuffisance des équipements;

46,9% l'insuffisance de médicaments;

La mauvaise qualité des services offerts et la mauvaise gestion de la FOSA.

Au niveau de l'offre de service de l'éducation**,** il apparait que des établissements scolaires existent et permettent à ce jour de pallier aux problèmes d'éducation dans la Commune et l'APEE joue un rôle important au sein des structures scolaires de la place. Seulement le niveau de couverture actuel et celui des infrastructures, équipements et personnel enseignant laisse un goût d'insatisfaction. Sur ce :

- Pour 41,83% en moyenne des ménages enquêtés et quel que soit le cycle d'enseignement, les enfants parcourent entre 1 et 5 km pour atteindre leurs écoles ;
- il existe dans la Commune de MAGBA des enfants qui, pour atteindre leur établissement parcourent plus de 5km dans les cycles primaires et secondaires ;
- Les infrastructures, équipement et personnels sont insuffisants ;
- Le coût d'accès à l'éducation reste élevé ;
- Les infrastructures, équipement et personnels sont insuffisants ;
- Le coût d'accès à l'éducation reste élevé.

Au niveau de l'offre des services communaux**,** les services les plus sollicités sont l'établissement des actes de naissance, la certification des copies de documents officiels puis les permis de bâtir. les services les plus sollicités sont l'établissement des actes de naissance, la certification des copies de documents officiels puis les permis de bâtir. Les autres services, actes de décès, plan de localisation, actes de mariage, certificat de domicile, etc. le sont très peu. Globalement 45,9% des ménages exprimés sont satisfait de l'offre en service sollicité. L'écart s'explique principalement par l'indisponibilité du personnel et l'absence de matériel de travail. Sur ce, au rang des attentes des attentes des populations, figure la demande d'implication des populations dans la prise des décisions (70,9% des ménages exprimés), plus de communication et de transparence dans la gestion de la Commune (85,1% des ménages exprimés) et plus de proximité avec les administrés. A terme, un potentiel existe dans chaque secteur qui permet jusqu'ici d'apporter des solutions aux populations de la Commune de Magba. Seulement le niveau actuel ne permet pas de résorber la situation. Sur ce, des insuffisances relevées et des attentes formulées par les populations dans chaque secteur ont permis d'élaborer de concert avec les acteurs concernés un plan d'action de mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans ladite Commune de même qu'un programme de dissémination des résultats et de présentation du plan.

INTRODUCTION GENERALE

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. Il a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement. En instaurant un système de représentation proche des populations, la constitution du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes en matière de développement économique, social, sanitaire et sportif.

La politique de décentralisation telle que déclinée est encadrée par un arsenal juridique cohérent. L'impulsion de ce processus est enclenchée à travers la mutation du statut du Cameroun en Etat unitaire décentralisé. Les orientations de la décentralisation, les règles applicables aux Communes et aux Régions ont suivie et la réforme des finances publiques précisée. Les références sont les lois qui suivent :

- *La loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, consacre le statut d'Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation dans notre pays ;*
- *La loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- *Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;*
- *Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;*
- *Loi n° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d´élection des sénateurs ;*
- *Loi n° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d´élection des conseillers régionaux ;*
- *Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;*
- *Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.*
- *Décret No 2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.*

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été élaboré et défini le cadre d'intervention de l'Etat au Cameroun. Il définit la vision du développement du pays à l'horizon 2035 et se formule ainsi qu'il suit: « *le Cameroun: un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* ». Cette vision est apparue à la suite d'une démarche progressive et participative associant tous les acteurs du développement de la nation et fondée sur les Grandes Ambitions du Chef de l'Etat. Le DSCE poursuit par ailleurs l'atteinte des Objectifs du millénaire pour Développement (ODD) qui trouvent un ancrage évident dans la vision à long terme et s'inscrivent dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce document adopté en 2009 structure l'élaboration des stratégies sectorielles et ministérielles et guide l'allocation des ressources de l'État tant internes qu'externes.

Dans la mise en œuvre de ce document, une place stratégique est donnée à la poursuite de la modernisation de l'état et de la gestion des finances publiques. La réforme des finances publiques qui en découle depuis 2012 ainsi que son actualisation en 2013-2015 ont pour objet de remettre les politiques publiques au centre de l'action de l'État, en améliorant l'allocation des ressources publiques, tout en renforçant la discipline budgétaire et l'efficacité des services publics.

C’est dans ce contexte que le budget -programme a été institutionnalisé afin de procéder à la programmation basée sur les politiques publiques conformément aux exigences de la réforme.

Plusieurs outils ont été conçus par le gouvernement camerounais pour faciliter la mise en œuvre du DSCE et appuyer de ce fait le processus de décentralisation déclenché depuis la promulgation de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en fait partie.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, il est prévu que celui-ci appui les Communes dans la mise en place d’un mécanisme de Contrôle Citoyen de l’Action Publique. Depuis la deuxième phase du dudit programme, l’un des résultats attendus est : « *le nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de Contrôle Citoyen et d'accès à l’information* ». Une phase pilote a été conduite en 2011 et a porté sur 10 Communes du pays et Bafoussam II en faisait partie pour la Région de l’Ouest. Cette première expérience a permis de tirer des leçons qui ont été capitalisées.

Le CCAP pose les questions clés de la transparence, de la responsabilité et de la citoyenneté. Il participe au renforcement de la bonne gouvernance et à l’efficacité du développement. Il contribue au rétablissement du dialogue, de la confiance des citoyens et surtout assure le renforcement de la démocratie et un service public mieux délivré.

Cette activité s’est étendue sur 159 Communes du pays dont celle de Magba dont le présent rapport restitue les résultats obtenus dans les secteurs de l’hydraulique, de la santé, de l’éducation et des services communaux. Ce rapport met en évidence :

- Le cadre juridique de la décentralisation et la promotion du développement local ;
- La synthèse méthodologique de l’enquête sur la CCAP ;
- Les principaux résultats et améliorations suggérées ;
- Les plans d’action pour la mise en place du CCAP dans la Commune de Magba.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Le développement local est un processus participatif qui utilise les initiatives locales comme moteur du développement économique et social. Il doit faire face à trois principaux enjeux : (i) répondre aux besoins des populations qui ont dorénavant une position active et responsable ; (ii) assurer un développement économique et social à l'échelle du territoire et (iii) inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités dans des actions de proximité. Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. Il a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal. En instaurant un système de représentation proche des populations, la décentralisation est sensée favoriser à la fois le développement local et la démocratisation à travers deux objectifs majeurs qui consistent globalement à :

- **contribuer au développement d'une culture d'évaluation des politiques publiques locales par les CTD** en vue de mieux assurer la cohérence entre les besoins des populations et les politiques de développement local **;**
- **contribuer à améliorer l'efficacité des politiques de décentralisation et de développement local,** notamment à travers : (i) le renforcement des capacités des nouvelles structures institutionnelles ; (ii) la recherche de la cohérence et la complémentarité des initiatives au niveau national et local; (iii) le suivi et l'évaluation de l'effectivité des mesures adoptées au niveau national; (iv) l'émergence et la généralisation de la définition et la mise en œuvre des politiques de Développement Économique Local, etc.

L'affirmation de cette volonté politique s'appréhende à partir des instruments qui fixent les cadres juridiques aussi bien de la décentralisation (I) que du développement local (II).

I.1 Cadre juridique de la décentralisation

L'étude descriptive ici est relative aux lois (A), décrets (B) et arrêtés (C) dans le domaine des compétences générales transférées par l'Etat aux Communes et plus spécifiquement dans les quatre (04) secteurs faisant l'objet du SCORECARD. A savoir l'éducation, la santé, l'hydraulique et les services communaux.

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. IL a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal. En instaurant un système de représentation proche des populations, la décentralisation est sensée favoriser à la fois le développement local et la démocratisation.

La politique de décentralisation tel qu'observé aujourd'hui au Cameroun est consacré par la constitution et encadré par un arsenal juridique cohérent. L'impulsion du processus de décentralisation est enclenchée à travers la mutation du statut du Cameroun en Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Les orientations de la décentralisation, les règles applicables aux Communes et aux régions sont fixées. La réforme des finances publiques est précisée. Les références sont les lois qui suivent :

- *La loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, consacre le statut d'Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation dans notre pays ;*
- *La loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;*
- *Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;*
- *Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;*
- *Loi n° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d´élection des sénateurs ;*
- *Loi n° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d´élection des conseillers régionaux ;*
- *Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;*
- *Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.*
- *Décret No 2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.*

A côté de ce florilège de lois, il convient également de noter l'élaboration, par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, d'une ébauche de statut du personnel communal : Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux. Ainsi que la définition de la stratégie urbaine du gouvernement, qui tend à mettre en évidence et à renforcer le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion urbaine, principalement dans les domaines du foncier et de l'urbanisme.

Au Cameroun, les lois de 2004 sur la décentralisation ont dévolu aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la mission de « promotion du développement local ». Depuis lors, des avancées significatives sur le processus ont été enregistrées : amélioration constante du cadre juridique et réglementaire ; création des organes de suivi de la décentralisation que sont le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) ; la mise en œuvre des programmes d'appui à la décentralisation (Programme National de Développement Participatif-PNDP, Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local-PADDL, etc.), l'élaboration d'un système et d'un cadre de suivi du processus de la décentralisation, pour ne citer que celles-là. Au cœur de ce paysage institutionnel, il y a Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) et les ministères sectoriels, le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM), le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM), etc.

Le processus de décentralisation est piloté par les pouvoirs publics à travers le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) et les organes qui ont été créés à cet effet à savoir le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL). A côté d'eux, il y a des institutions comme le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM), l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), etc. qui interviennent dans la mise en œuvre du processus. Ceci étant, il est difficile d'envisager nos activités en dehors du champ d'intervention de ces acteurs de la décentralisation. Ceci étant, la stratégie d'intervention de la CaDEA va accorder une grande priorité à la collaboration avec ces principaux acteurs. Concrètement, il sera question de voir avec eux, les possibilités de collaboration dans leurs champs d'intervention respectifs et particulièrement, celles des activités qui concourent au développement et à la promotion d'une culture d'évaluation au Cameroun. Ceci veut dire clairement que de manière très spécifique, les activités qui seront développées dans le cadre

du présent axe stratégique seront précisées au terme des rencontres et séances de travail qui seront organisées avec chacun de ces acteurs.

Le processus de décentralisation articulé au développement local est encore très récent au Cameroun. Loin de dire qu'il constitue un champ vierge, force est quand même de reconnaître que plusieurs de ses nombreux aspects sont encore inexplorés. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre du présent PST, une intense activité sera consacrée à la réalisation des études spécifiques par CaDEA ou en partenariat et à la rédaction des articles sur des thématiques ayant trait à l'évaluation des politiques de développement local. Pour le financement des études, l'on fera appel à des partenaires. Pour ce qui est des articles, CaDEA pourra lancer des appels à proposition aux fins de publication comme prévu au niveau de l'axe d'intervention N°1 consacrée à la communication et au développement des partenariats. Dans la perspective de l'organisation des Journées Camerounaises de l'Evaluation, il est stratégique de stimuler la production des articles et des résultats d'études en vue de bien meubler cet évènement.

Les règles générales en matière de décentralisation et révision du statut du Maire, la réhabilitation des syndicats des communes. La mise en en place du nouveau dispositif de la tutelle. La suppression des anciennes appellations des communes urbaines et de communes rurales sont encadré par la loi :

Loi N°2004/017 du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation

Un inventaire des compétences transférées aux Communes avec, concomitamment, un transfert des ressources dans les domaines suivant : développent économique, - environnement et gestion des ressources naturelles, - planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, - santé de la population et action sociale, -éducation, alphabétisation et formation professionnelle, - jeunesse, sport et loisirs, - culture et promotion des langues nationales est régies par les lois :

Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes

Loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées

L'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation, les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base, de santé publique et d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat sont encadrées par les Décrets suivant :

- Décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentration.
- Décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base.
- Décret N° 2010/0246/PM du 26 février 2010, fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique.
- Décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

Les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat sont prescrites dans un cahier de charge. Les zones de compétence sont les suivantes :

- Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'Etat et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;
- Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;
- Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipé des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

L'Arrêté N^0 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 *portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.*

Pour ce qui est du domaine de la santé, la Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logement d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres. Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGE). Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences. Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

- ***Arrêté N°0821/A/MINSANTE du 01 avril 2011*** *portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des Centre de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.*

- ***Arrêté N°2010/3702/A/MINSANTE/CAB du 09 septembre 2010*** *portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique.*

Les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base sont précisées dans un cahier de charge et concerne des axes qui suivent :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;

- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

L'Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31/12/2010 *portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base.*

Article 1er : *Le présent arrêté porte cahier de charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat en matière d'Education de Base, notamment :*

La petite analyse qui en ressort du constat qui se dégage s'est que la plus part des lois et arrêtés dans ces domaines précités ont des décrets d'application. D'où l'hypothèse que nous formulons suivant laquelle sur le plan textuel ou formel, la décentralisation est une réalité.

I.2 Promotion du développement local

Si l'enjeu du développement c'est la décentralisation, l'axe prioritaire de ce mode d'organisation institutionnelle de l'Etat est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la participation à la gestion de leurs affaires. Le développement est promu par les textes internationaux et nationaux.

La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement établit sans équivoque le développement comme un droit et met les gens au centre du processus de développement. Le document révolutionnaire, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1986, a d'abord proclamé ce droit inaliénable, en déclarant que tout le monde a « le droit de participer et de contribuer, et profiter du développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les humains les droits et les libertés fondamentales peuvent être pleinement réalisés. »

I.2.1- La constitution ou loi N°96/06 du 18 janvier 1996, portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.

Tout en affirmant son attachement aux textes internationaux, la constitution du Cameroun a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Elle affirme dans son préambule que : « Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement ». Elle donne une nouvelle impulsion, un rôle plus important à la décentralisation dans le cadre de l'amélioration et de la dynamisation du développement politique, sociale et économique du Cameroun. C'est elle qui crée les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) notamment les Régions et les Communes.

I.2.2- Les lois promouvant le développement local au Cameroun

Au Cameroun, il est tout d'abord noté les lois de 2004 sur la décentralisation qui ont dévolu aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la mission de « promotion du développement local ». Depuis lors, des avancées significatives sur le processus ont été enregistrées : amélioration constante du cadre juridique et réglementaire ; création des organes de suivi de la décentralisation que sont le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) ; la mise en œuvre des programmes d'appui à la décentralisation (Programme National de Développement Participatif-PNDP, Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local-

PADDL, etc.), l'élaboration d'un système et d'un cadre de suivi du processus de la décentralisation, pour ne citer que celles-là. Au cœur de ce paysage institutionnel, il y a Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) et les ministères sectoriels, le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM), le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM), etc. Plusieurs autres lois viennent renforcer celles de 2004 comme la loi n°201/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires. Cette loi définit le développement durable comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs. Dans le même ordre d'idées, on note la lo***i*** n° 2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun. Ce texte fait la promotion du développement dans son aspect économique

II.2.3- Décret et Arrêté

En matière de développement local, le Décret N°2008/377 fixant les attributions des chefs de circonscription administratives portant organisation et fonctionnement de leurs services crée, auprès des Gouverneurs de Régions la division du développement régional. Au niveau du Préfet le service du développement local et au niveau du Sous-Préfet le Bureau d'appui au développement local. Ce décret peut être complété **par l'Arrêté n° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 août 2011 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural.** Cet arrêté met un accent particulier sur la participation citoyenne au développement local à travers la promotion des comités villageois de développement, l'appui et le suivi des activités de développement, etc.

I.3 Brève présentation de la Commune de MAGBA

La Commune de Magba se situe dans le Département du Noun Région de l'ouest Cameroun. Elle a comme limite géographique :

- Au Nord : Adamaoua
- Au Nord-Ouest : Par la Région du Nord-Ouest
- Au Sud : Njimon
- A l'Ouest : par la Commune de Malantouen.

❖ **Milieu biophysique**

- **Climat**

Le climat de Magba constitue une transition équatoriale et tropicale de type soudano guinéen avec des micros climats influencés par le relief des montagnes. Ce climat comporte en général une longue saison de pluie allant de mi-mars à mi-novembre et une courte saison sèche allant de mi-novembre à mi-mars.

La moyenne annuelle des précipitations est de 539 mm. La température moyenne annuelle est de 27.5°C, avec une amplitude thermique de 2,5°C. On note ces dernières années une élévation sensible de ces températures en saison sèche, ce qui serait une conséquence du réchauffement de la terre. Les vents sont généralement assez violents en début de saison des pluies. Ce type de climat et de pluviométrie permet de maintenir le niveau de la nappe

Phréatique élevé et par ricochet la disponibilité de l'eau dans les puits, forages et autres système d'adduction en eau disponible et/ou construite dans la Commune.

- **Relief et sols**

Les sols des hautes terres sont de texture argilo-sableux et riche en latérites avec un socle où prédomine le granite. Les sols des bas-fonds et des abords du fleuve Mbam sont riches en matières organiques avec la présence d'alluvions. D'une manière générale on note l'existence de nombreux affleurements rocheux ou blocs de pierres de tailles diverses sur l'ensemble des terrains de la zone qui peuvent utiliser comme matière première à la construction des infrastructures publics en matière de santé, d'éducation, d'habitat, etc.
Trois types de reliefs se croisent à Magba : on a les montagnes, les plaines et les bas-fonds. Les basses terres dominent avec une altitude comprise entre 600 et 800m. Les zones élevées se trouvent à Madinga-Plateau ; Machu et Magham avec une altitude moyenne de 1100m. Le relief dans l'ensemble est accidenté, avec par endroits des pentes relativement fortes.

- **Hydrographie**

Magba est traversé par de nombreux cours d'eau saisonniers. Les cours d'eau permanents sont le fleuve Mbam et les rivières Miepouen, Mape, Nshi et Mih. Ce potentiel hydrographique constitue un atout pour l'alimentation en eau potable à travers des systèmes d'adduction d'eau qu'on peut y construire.

- **Végétation et flore**

La végétation est constituée de savanes arbustives avec quelques galeries forestières. Elle présente trois aspects distincts, sur le flanc des lignes de collines qui surplombent le bas-fond, on a un type de forêt secondaire de montagne, le long des cours d'eau on a des galeries forestières qui permettent la production du café robusta, enfin dans le bas-fond on a un type herbacé dominé par l'*imperata cylindrica*. La savane favorise les cultures du palmier à huile, du cacaoyer et du caféier.
La flore est peu diversifiée. La strate herbacée est constituée d'un tapis graminéen dominé par *Imperata cylindricum* et *Pennisetum purpurum*. Les principales essences ligneuses identifiées comprennent : Iroko (*Chlorophora exelsa*), Bibolo, Acajou, Sapeli (*Entandrophragma cylindricum*), Beté, Fraké. Les zones marécageuses sont colonisées par les Raphiales et les Sterculiacées.

Ces essences forestières qui s'y retrouvent constituent un atout à la construction des infrastructures scolaires et sanitaires de même que les équipements tel que les lits d'hospitalisation et tables bancs à travers le bois d'œuvre qu'on pourrait y exploiter.

❖ Milieu humain

La population de Magba est estimée à 49 594 habitants dont 24 412 hommes et 25 183 femmes (BUCREP, 2005 avec un taux d'actualisation de 2,6%) pour une superficie de 1 190 Km^2. La densité de la population est de 42 habitants au Km^2. Sur le plan ethnique, la population est composée de Bamouns, Tikar Bamiléké Bororos et Banso. Elle est répartie ainsi qu'il suit :

N°	Quartiers/Villages	Sexe		TOTAL
		Masculin	Féminin	
MAGBA VILLE				
1.	MAMBOKO	529	486	1015
2.	MAGBA	739	895	1634
3.	MAGBA I	702	717	1418
4.	MAGBA II A	703	677	1379
5.	MAGBA II B	621	638	1258
6.	MAKOUMPARE	497	525	1022
7.	MASSAROUM	754	782	1537
8.	MATTA	1534	1580	3114
9.	NGONZA	1977	2094	4070
10.	FOSSOUOPOUO	262	280	541
11.	NYLON I	608	679	1288
12.	NYLON II	958	928	1886
13.	NJIKBARA	384	408	792
14.	NJITAMTOUO	191	181	372
15.	FOYER MUNICIPAL	163	159	322
16.	NJIBGAKOUP	639	703	1342
17.	LOUET 1	33	26	60
18.	MATTA BARRAGE	1270	1199	2468
19.	MONTEE CHEFFERIE	885	885	1771
20.	MAMBOUNGAM	124	120	244
21.	CARRIERE	36	33	70
TIKAR				
22.	MAKOUPA LE GRAND	475	493	967
23.	MAKOUPA LE PETIT	175	171	347
24.	MALOUNGOURE	260	276	536
25.	MAMOKIMO	52	71	122
26.	MAMOSSAFO	207	224	432
27.	MANDA	825	891	1716
28.	MANOUERE	174	226	400
29.	MANTE LE GRAND	207	213	420
30.	MANTE LE PETIT	237	256	493
31.	NGANG	75	68	143
32.	NGOUSSEM	931	857	1789
33.	NYAZOURI	153	168	322
34.	POMI	256	262	518
35.	TEM	29	15	45
36.	YANG	17	21	38
37.	ZOUM	113	149	262
38.	KOUP	181	163	344
39.	KIME	219	148	366

N°	Quartiers/Villages	Sexe		TOTAL
		Masculin	Féminin	
BAMOUN				
40.	FOROUONGAIN	1034	1097	2131
41.	FOUBALEU	298	290	587
42.	KOULA	419	423	842
43.	KOURAP	39	45	84
44.	MACHOUTVI	316	333	649
45.	MASSISSAH	262	263	525
46.	MBAKOP	426	523	949
47.	MFEJEMKOUET	333	391	724
48.	NGOUNSO	1083	1158	2241
49.	FETAM	193	171	365
50.	NKENGOUO	237	241	477
51.	MARAP	89	75	164
52.	MATACHITE	244	242	486
53.	MACHAKARA	43	43	86
54.	NJINGALAP	53	43	96
55.	NKOUTEKOUET	288	287	575
56.	YAMBA	269	334	603
57.	MANDOUNGAM	242	207	450
MAGBA RURAL				
58.	FEDANGNAM	65	60	125
59.	MANSEN	15	15	31
60.	MUNKELE	216	228	444
61.	NGOUSSEU	53	47	100
TOTAL		**24412**	**25183**	**49594**

Source : *Répertoire actualisé des villages du Cameroun, 2005.*

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAGBA

Ce chapitre centré sur la méthodologie de travail se présente en trois parties. Le contexte de l'étude, les objectifs et les différentes étapes de ce processus.

II.1 Contexte de l'étude

L'impulsion du processus de décentralisation est enclenchée à travers la mutation du statut du Cameroun en Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Les orientations de la décentralisation, les règles applicables aux Communes et aux régions sont fixées. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) défini le cadre d'intervention de l'Etat au Cameroun. Il définit la vision du développement du pays à l'horizon 2035 et se formule ainsi qu'il suit: « le Cameroun: un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette vision est apparue à la suite d'une démarche progressive et participative associant tous les acteurs du développement de la nation et fondée sur les Grandes Ambitions du Chef de l'Etat. Le DSCE poursuit par ailleurs l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui trouvent un ancrage évident dans la vision à long terme et s'inscrivent dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Plusieurs outils ont été conçus par le gouvernement camerounais pour faciliter la mise en œuvre du DSCE et appuyer de ce fait le processus de décentralisation déclenché depuis la promulgation de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en fait partie.

Le PNDP est un outil dont l'objectif est de mettre en œuvre un mécanisme de transfert des ressources aux communes afin d'améliorer la fourniture des services sociaux de base notamment la santé, l'éducation, l'eau + assainissement et appuyer le processus de décentralisation. Dans sa phase III, il a été retenu qu'une enquête soit réalisée dans 159 Communes du Cameroun auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre de ses services auxquels s'ajoutaient ceux communaux. Ceci dans le but d'appui d'appuyer celles-ci dans la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP). Dans de la Région de l'Ouest et plus précisément de la zone 14 avec *les Communes de Bafoussam II, Banka, Kekem, Magba, Foumbot, Koutaba, Kouoptamo, Malantouen et Magba*, la conduite technique de l'opération a été confiée au Groupement d'Appui pour le Développement Durable (GADD). Conformément au cahier des charges, cette opération devait se conduire en plusieurs phases à savoir : la sélection et la formation des enquêteurs (Novembre 2017), la collecte des données du 05 au 11 Décembre 2017 et la phase d'analyse qui débouche sur le présent document.

II.2 Objectifs du CCAP

L'objectif de cette enquête est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal. De manière spécifique, il sera question de

- Collecter et analyser les données en lien avec les services hydrauliques ;
- Collecter et analyser les données en lien avec les services de santé ;
- Collecter et analyser les données en lien avec les services d'éducation ;
- Collecter et analyser les données en lien avec les services communaux ;

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

La méthodologie du CCAP à consister à :

- Identifier les enjeux et les acteurs (administration et usager) ;
- Elaborer un plan de sondage ;
- Réaliser l'enquête ;
- Analyser et interpréter les données ;
- Présenter les résultats et les leçons apprises ;
- Négocier l'amélioration des services.

II.3.1.1 Champ de l'enquête et population cible

La population ciblée par l'enquête est composée d'un ensemble de 320 personnes vivants chacun dans un ménage dans la Commune de Magba.

II.3.1.2 Méthode de sondage

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifié, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

Collecte des données

Outil de collecte

Dans le souci d'obtenir le maximum de points de vue, l'enquête a procédé par un questionnaire standard de collecte des données en format papier que l'enquêteur remplissait au cours d'un entretien avec un répondant faisant partie de l'échantillon représentatif choisi.

Le questionnaire était composé de cinq grandes parties. La première documente les informations d'ordre générale sur la Commune et sur l'enquêté. On y retrouve aussi l'heure de début et de fin de l'enquête ainsi que l'appréciation de la qualité de l'enquête. La deuxième partie constituée de 25 questions, est consacrée à la satisfaction et aux attentes des répondants sur l'accès à l'eau. La troisième partie recueille au travers de 20 questions, les données sur les services de santé qu'on retrouve dans la Commune de Magba. La quatrième partie est consacrée à l'éducation, 19 questions permettent d'avoir les informations sur le niveau de satisfaction et les attentes du répondant. Le questionnaire s'achève avec les informations sur les services communaux. Il est question d'avoir une idée sur l'efficacité des interventions de la mairie.

II.3.2.1 Formation des agents de collecte

La formation des agents de collecte s'est déroulée du 26 au 28 septembre 2017 à l'hôtel de ville de Magba. Le GADD a au cours de cette formation :

- Lancé l'appel à manifestation et recruter les agents enquêteurs à former de concert avec la Commune de Magba et le PNDP;
- Passé en revue les documents cartographiques, le manuel et le questionnaire et préparer le message à passer ;
- Révisé les techniques d'animations qui tiennent pour passer au mieux le message préparé.

Elle a connu la participation de 13 enquêteurs sous l'animation du Chef d'équipe et la coordination des cadres de la Cellule Régionale Coordination du PNDP Ouest. A l'issu de cette formation, tous les participants ont été évalués dans le but de retenir 10 pour la collecte des données sur le terrain.

II.3.2.2 Collecte des données proprement dites

Il est important de rappeler que ce processus a déclenché par un atelier d'information et de sensibilisation des autorités administratives et traditionnelles dans le but de faciliter l'introduction des agents enquêteurs et la collecte des données. Après la formation des agents enquêteurs, nous avons procédé à l'attribution des ZD de la Commune de Magba de manière à ce que chaque enquêteur puisse collecter les données dans 32 ménages.

La collecte des données proprement dite s'est déroulée du 09 au 15 Octobre 2017 par une équipe présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

II.3.2.3 Exploitation des données

Les données collectées ont été exploitées à trois niveaux :

Au niveau du GADD : Les fiches de collecte des données ont été passées en revue pour s'assurer d'une part de la fiabilité et de la cohérence des données mais aussi avoir les statistiques sur le nombre de fiche entièrement, partiellement et/ou non renseignée.

Au niveau du PNDP : Les mêmes opérations de contrôle de cohérence des informations sur les fiches et du nombre de fiche entièrement, partiellement et/ou non renseignée ont été menées. En outre un atelier de saisie des données a été organisé.

Au niveau de l'INS : C'est la vérification de la cohérence et la production des tableaux qui ont servi à la production du rapport.

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception

Les indicateurs de perception ont été calculés par l'INS. Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable. L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum

par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZD i, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la commune h. On notera que t_{hij} =1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD *i* de la commune *h* a été alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

de la $i^{ème}$ ZD de la commune h. Donc :
Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la commune *h* a été calculé en utilisant la formule suivante, avec la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Les résultats de l'enquête sur le CCAP présentés sous la forme de tableaux statistiques analysés rendent compte de la perception générale qu'ont les populations de la Commune de Magba sur les services publics qui leur sont rendus dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Outre les résultats obtenus par secteur suscité, ce chapitre ressort les caractéristiques de la population enquêtée (âge et sexe) et les pistes d'amélioration proposées.

III.1 Présentation de la population enquêtée

La question de l'âge sur la population enquêtée peut apporter une plus-value sur le niveau de fiabilité des réponses données d'une part et d'autre part sur le niveau de sensibilité par rapport à la thématique concernée.

On peut se rendre compte que 3,4% des répondants ont moins de 20 ans. Ce sont des ménages où le chef n'a pas été disponible durant la période de collecte des données et dont un autre membre du ménage a répondu au questionnaire. Dans la majorité des cas, c'était soit le fils, soit la fille du chef de ménage. 96,6% de la population enquêtée à plus de 20 ans et de ce faite, les informations collectées auprès de cette tranche d'âge peuvent être prise au sérieux.

Graphique 1: Répartition de la population par tranche d'âge

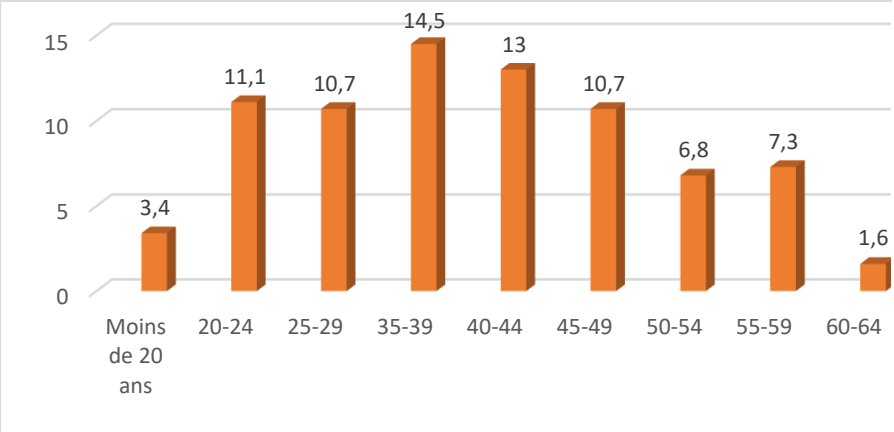

En, ce qui concerne le genre, les femmes ont été plus touchées que les hommes. Ceci peut s'expliquer par le faite que l'enquête est faite au niveau des ménages et la plupart des ménages sont occupés par les femmes en journée.

Graphique 2: Répartition de la population selon de sexe

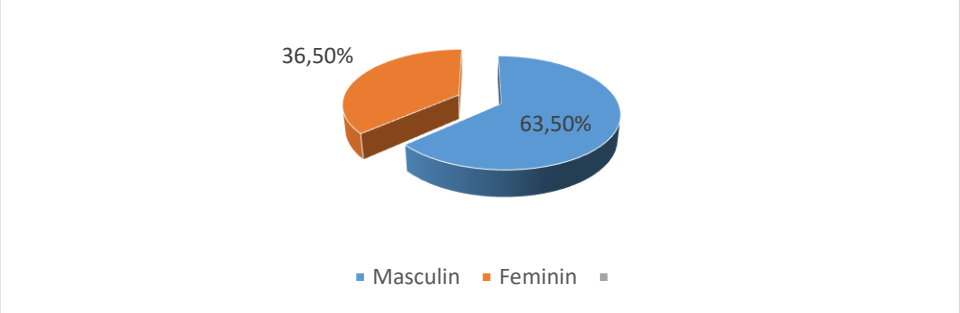

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Il apparait que nous avons travaillé beaucoup plus avec ceux-là qui avaient véritablement le statut de chef de ménage. Le graphique 3 montre que l'âge des chefs de ménages oscille entre 25 à 65 ans. Certains chefs de ménages ont moins de 25 ans. Il s'agir des jeunes couples au regard du contexte social du Noun sur la question relative au mariage.

Graphique 3: Répartition des chefs de ménages par tranche d'âge

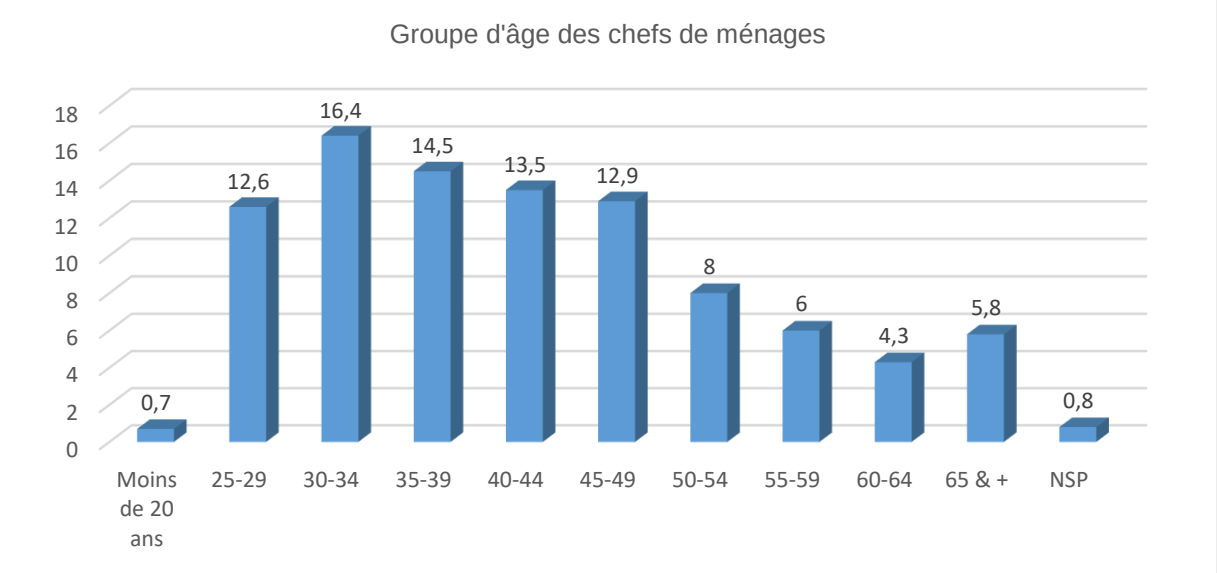

Source : SCORECARD, Magba, 2017.

L'analyse par sexe démontre que 77,7% des Chefs de ménages sont des hommes contre 22,3% de femmes également reconnus au même titre que les hommes comme chef de ménage par ce que remplissant les critères caractérisant un individu de chef de ménage dans le cadre de cette enquête. La supériorité au niveau du sexe masculin peut se justifier par le fait que même la loi attribue le titre de chef de ménage à l'homme lorsqu'un couple vit sous un même toit.

Graphique 4: Pourcentage de chefs de ménages par sexe

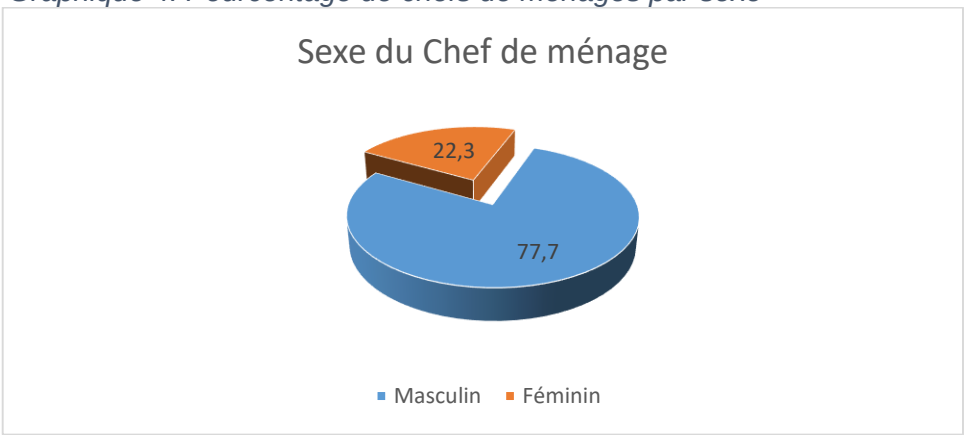

Source : SCORECARD Magba, 2017

III.2 Secteur de l'hydraulique

Cette section traite des questions de disponibilité des points d'eau et de leur état. Elle aborde outre les aspects de la qualité de l'eau mais aussi ceux de la distance parcourue par les bénéficiaires pour aller chercher cette eau et revenir. De même il sera abordé les raisons de non-satisfactions et les attentes des répondants en matière de service hydraulique dans la Commune de Magba.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

La question sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'hydraulique a permis de ressortir qu'il existe des points d'eau aménagé dans la Commune de Magba. Des systèmes existant 52% des ménages touchés sont plutôt proche des sources/rivières puis 33,1% des puits à ciel ouvert. Il se dégage donc qu'une grande proportion des ménages enquêtés n'a pas accès à un point d'eau aménagé.

Graphique 5: Système d'approvisionnement en eau existant

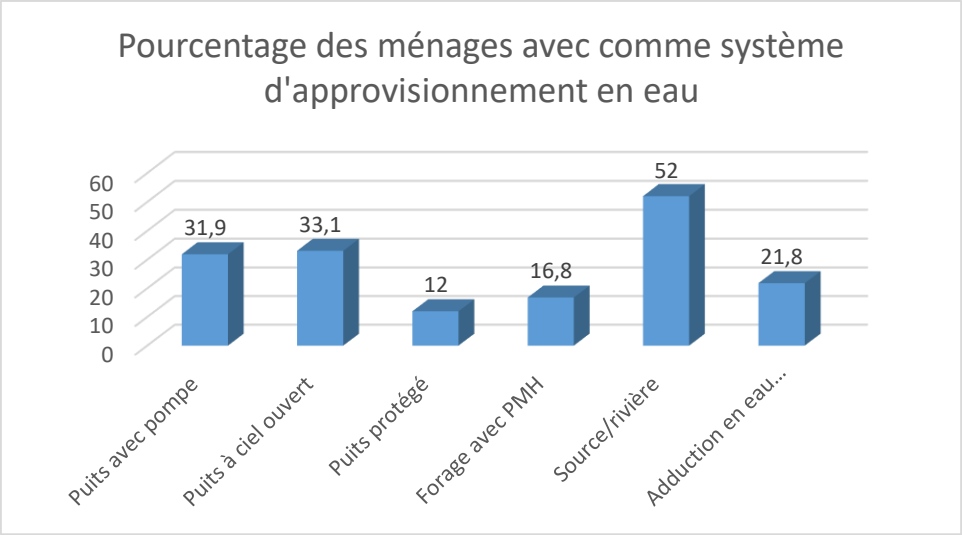

Source: SCORECARD Magba, 2017

Malgré la disponibilité des points d'eau aménagés qui offriraient de l'eau potable aux populations, 2,7% des ménages interrogés de la Commune n'utilise pas une eau potable. De celle-ci 44,7% des ménages continuent à s'approvisionner dans les sources et rivières.

Tableau 1: Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
		Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
MAGBA	97,3	17,4	22,1	5,4	9,1	44,7	1,3	100,0

Source : SCORECARD, Magba, 2017.

Il est évident que ces ménages soient exposés aux maladies hydriques lorsqu'on connaît la qualité de l'eau qu'offre ce type d'ouvrage. Il est nécessaire d'entreprendre des campagnes d'information et de formation sur les méthodes de potabilisation de l'eau. Cela pour préserver

la santé de la grande partie de la population qui s'y ravitaille en attendant le rapprochement des points d'eau de ces ménages.

La disponibilité et l'accès à l'eau potable influencent les pratiques d'hygiène dans les ménages. L'éloignement de la source d'eau par rapport au lieu d'habitation peut constituer un facteur de risque de contamination de l'eau pendant son transport et par ricochet l'exposition des personnes qui la consomme aux maladies. Il ressort que 18,1% des ménages enquêtés font plus de 30 minutes pour ramener de l'eau à la maison. C'est tout de même considérable comme temps au regard de la norme de l'OMS qui voudrait que ce temps soit au maximum de 30 minutes. Cela est le reflet d'un niveau d'accès au service de l'eau limité dans la Commune de Magba. Lorsqu'on fait un rapprochement avec la qualité des répondants que sont les femmes (77,7%) et les jeunes de moins de 25 ans (0,7%) impliqués dans l'approvisionnement des ménages en eau, ce temps est important car ces derniers doivent en outre s'occuper du ménage pour les femmes et des activités scolaires pour les jeunes.

En outre, il apparait que pour 54,4% des ménages, cette eau n'est pas disponible pendant toute l'année. Indicateur des éventuels tarissements en saison sèche. Il est nécessaire d'en tenir compte au moment des nouvelles réalisations. Pour ce qui est de l'accès, 10,3% des ménages déclarent ne pas avoir accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée et pour 70,5% des ménages la fréquence d'accès ne correspond pas aux besoins en eau du ménage. Cette dernière situation est liée à la gestion des points d'eau existants. La mise en place d'un cadre de concertation en vue de pallier aux écarts serait une solution.

Tableau 2: Principale source publique d'approvisionnement et temps mis pour aller puiser de l'eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir					Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
		Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total		
MAGBA	45,6	17,1	34,0	30,8	18,1	100,0	89,7	(29,5)

Source : SCORECARD Magba, 2017

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Après la question sur la disponibilité de l'eau, celle de la qualité de cette eau se pose. L'OMS définit l'eau potable comme celle dont la consommation est sans danger pour la santé. Les résultats de l'enquête sont présentés dans les graphiques ci-après. On remarque que pour 56% des ménages enquêtés l'eau utilisée est de bonne qualité. Ceci nous permet de constater que certains ménages utilisent de l'eau souillée. D'où l'importance de développer des stratégies pour garantir l'accès à l'eau potable à travers l'information et la formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau en attendant la construction de nouveaux points d'eau.

***Graphique 6**: Appréciation de la qualité de l'eau*

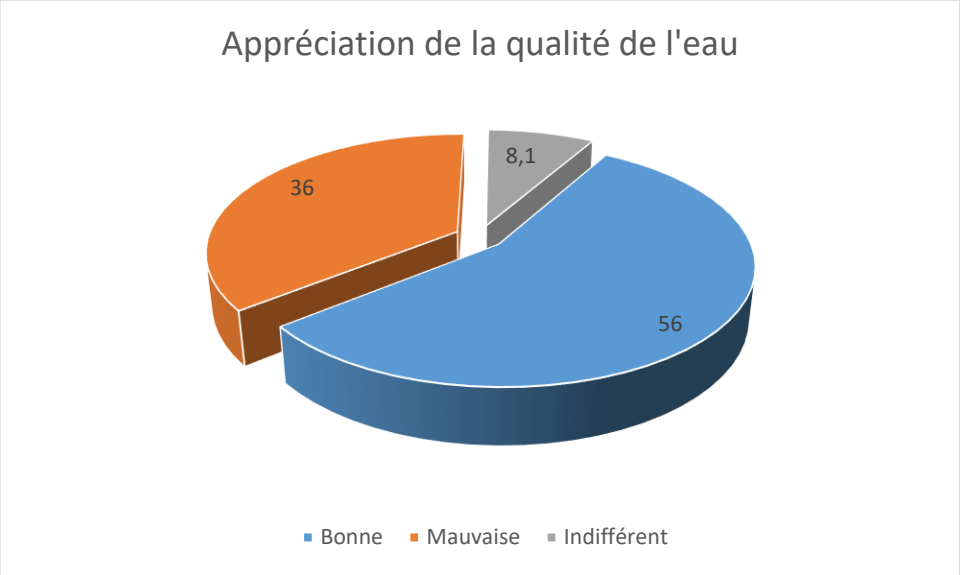

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Parmi les caractéristiques qui rendent cette eau mauvaise, il y a l'odeur, le goût et la couleur. Il se dégage aisément du graphique 8 que, pour 68,1% de ménages enquêtés, l'eau est inodore, mais des améliorations restent à apporter car 30,5% de ménages enquêtés révèlent que l'eau qu'ils utilisent à une odeur.

***Graphique 7**: Appréciation de l'odeur de l'eau*

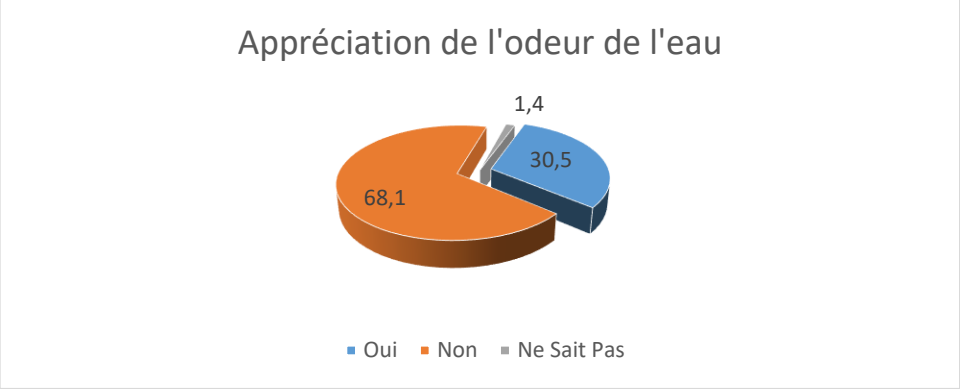

Source : SCORECARD, Magba, 2017

S'agissant du goût de l'eau, 69,3% de ménages enquêtés déclarent ne ressentir aucun goût de l'eau qu'ils utilisent, par contre 29,1% de ménages enquêtés disent que l'eau qu'ils utilisent à un goût. Situation probablement liée à la qualité des infrastructures hydrauliques que sont les sources/rivières et puits à ciels ouverts encore utilisées dans la Commune de Magba.

Graphique 8: Appréciation du goût de l'eau

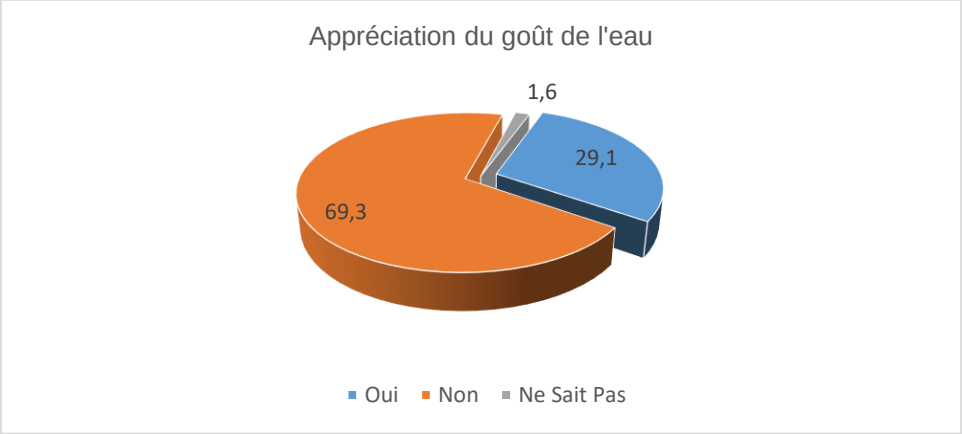

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Pour 63,2% de ménages enquêtés, l'eau est incolore. Ceci laisse tout même percevoir qu'une partie des ménages utilisent l'eau qui a une couleur. Mais cette eau est-elle utilisée pour la consommation ou pour d'autres usages ? Si elle est consommée, il est nécessaire d'identifier les localités concernées et en faire une priorité lors de la construction de nouveaux ouvrages hydrauliques dans la Commune.

Graphique 9: Appréciation de la couleur de l'eau

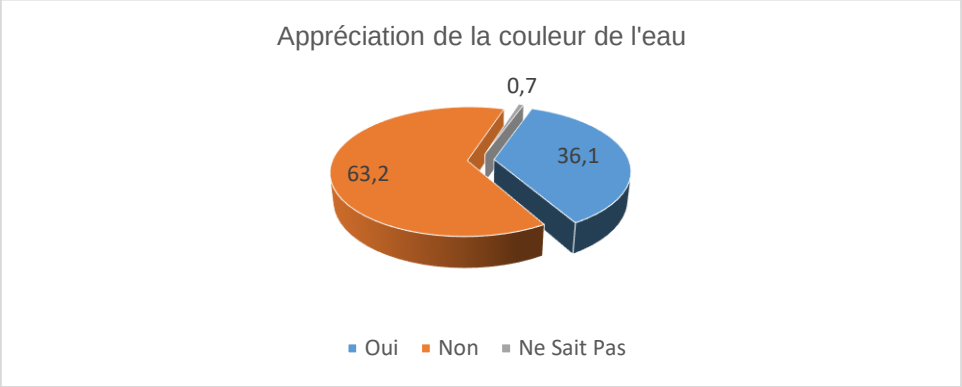

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Ces résultats incitent à la recherche des solutions de potabilisation de l'eau. De même, les résultats issus de l'enquête ressortent que dans la Commune de Magba, 86,7% des ménages touchés ne payent pas l'eau qu'ils utilisent. Pour ceux qui la payent, 82% des ménages concernés trouvent 2752,7 FCFA de dépenses moyenne mensuel élevé. Si cette dépense est élevée il est important de mettre sur pieds un cadre de concertation entre acteurs (Mairie, comité de gestion et population) en vue de déterminer le coût de ce service de manière consensuelle.

Tableau 2: Coût de l'eau dans la Commune de Magba

Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
			Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
MAGBA	13,3	(2752,7)	(82,0)	(14,8)	(3,2)	(100,0)

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

Les problèmes d'approvisionnement en eau potable des populations de la Commune de Magba ne s'analysent pas seulement en termes d'insuffisance d'infrastructure et de la qualité de l'eau mais surtout et aussi du dispositif de gestion mis autour de ces infrastructures.

Au sujet des pannes sur ouvrages hydraulique, leur réparation prend quand même du temps. Pour 7,8% de ménages enquêtés, il faut plus de trois mois pour réparer un point d'eau en panne. Pendant ce temps, les populations utilisent soit de l'eau de rivière, soit de l'eau de pluie. Il y a quand même des interpellations sur le dispositif de gestion des points d'eau publique.

Tableau 3: Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
MAGBA	28,8	30,8	46,0	14,5	7,8	0,9	100,0

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Malgré que la réparation des ouvrages hydrauliques prends du temps, Il ressort que, bien qu'il incombe à la Commune de Magba la responsabilité d'entretenir les ouvrages hydrauliques à travers les compétences qui lui ont été transférées en matière d'alimentation en eau potable, la tâche incombe pour 64,1% des ménages enquêtés aux comités de gestion. Cette proportion est le tiers de celle des ménages qui reconnaissent l'action des partenaires (21,3%) mais reste très élevée par rapport au nombre de ménages reconnaissant le Maire (1%) et élite (2,5%). Ce qui augure que, même si les comités de gestion font beaucoup d'efforts pour rendre fonctionnel les points d'eau, il y a une forte dépendance aux partenaires sur cet aspect qu'il conviendrait d'inverser la tendance au sein de la Commune à travers des prévisions budgétaires dans les plans de campagne en attendant le transfert des ressources par l'Etat.

Graphique 10: Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

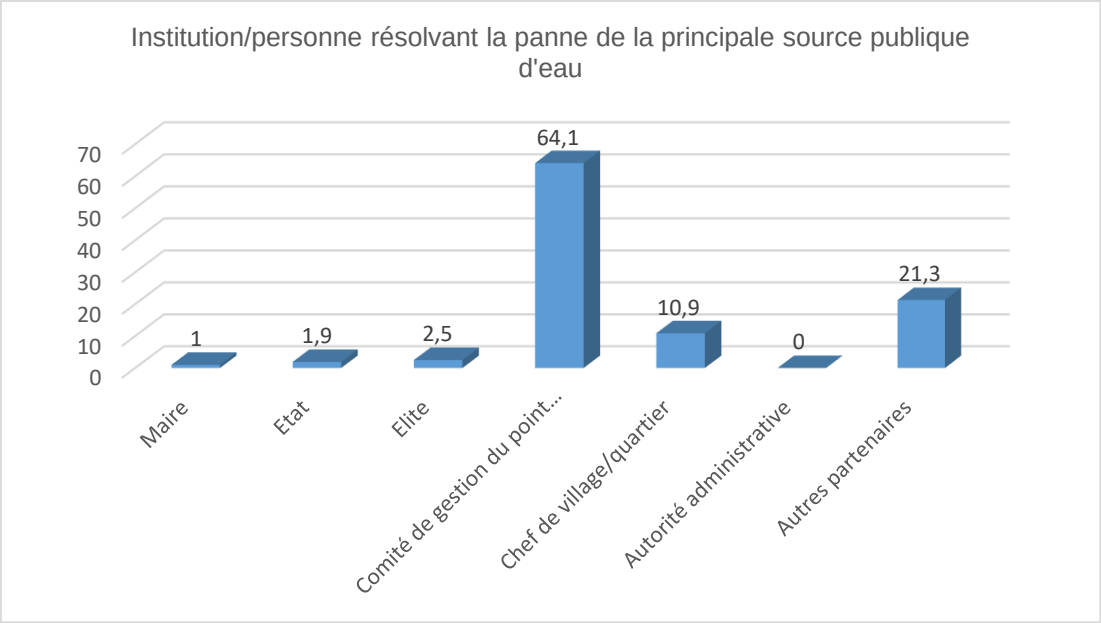

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Au cours de cette étude, des ménages ont exprimé un besoin en en matière d'approvisionnement en eau potable. De ces besoins, 88,5% de ménages enquêtés disent avoir exprimés leur besoin en point d'eau au Maire. 37,6% ont exprimés leur besoin en points d'eau aux chefs de village. Les comités de gestion sont sollicités à 24,5%. D'après ces chiffres, le Maire est le plus sollicité car c'est le responsable de l'exécutif communal qui a la charge du développement de la Commune. Mais en rapprochant ces résultats à ceux des institutions ou personnes qui interviennent dans la réhabilitation des points d'eau dans la Commune, il apparait que la Commune intervient très peu face aux sollicitations. On peut aussi voir par là le contact très rapproché entre l'exécutif communal et la population pour le taux de sollicitation élevé, et l'insuffisance de ressources alloué à ce secteur par la Commune pour le faible taux d'intervention de celle-ci.

Graphique 11: Pourcentage des ménages ayant exprimé un besoin en point d'eau

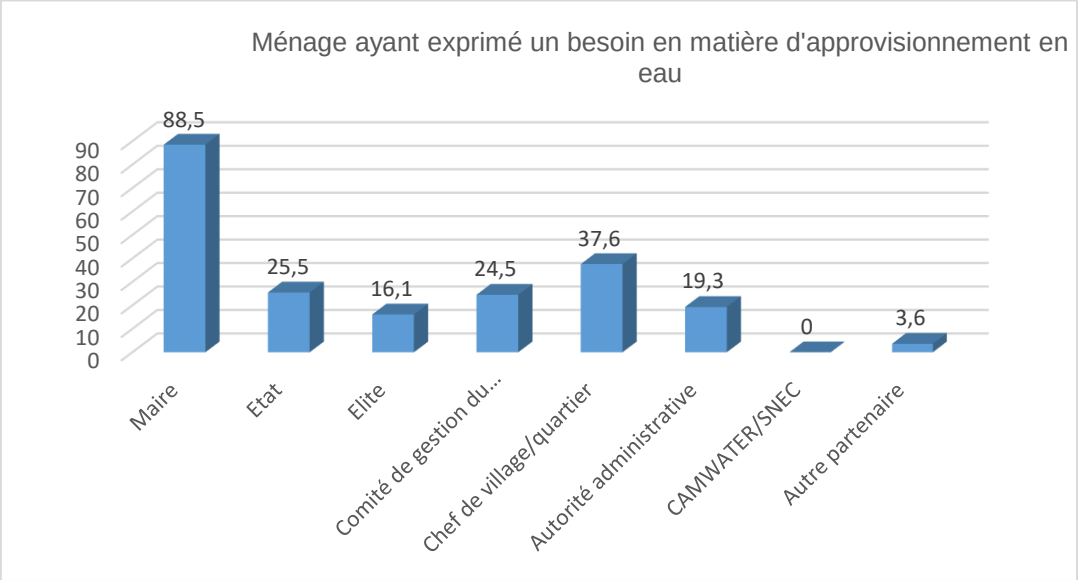

Source : SCORECARD Magba, 2017.

III.2.4 Raisons de non-satisfaction des populations

Il était important lors de cette enquête, d'interroger les ménages étant proche ou non d'un point d'eau sur leur niveau de satisfaction des services de l'eau dans la Commune. On a enregistré 77,2% des ménages enquêtées ont au moins un motif d'insatisfaction par rapport à l'approvisionnement en eau. Comme motivations relevées pour ces insatisfactions, 80% des ménages touchés pensent que les points d'eau sont insuffisants ce qui est en relation avec 47,7% de ménages qui ont pour raison l'éloignement des points d'eau. Ceci est aussi en relation avec les résultats obtenus plus haut où on a relevé que 18,1% des ménages font plus 30 minutes pour aller chercher de l'eau et revenir. En outre, les points d'eau existant offrent une eau de mauvaise qualité pour 66,8% de ménages touchés. En effet, l'éloignement des points d'eau et la mauvaise qualité de l'eau évoquée sont tributaires de l'insuffisance des points d'eau. Une augmentation en nombre rapprocherait l'eau de certains ménages mais aussi améliorerait la qualité de celle qui probablement provient des sources et/ou rivières ou alors des puits à ciel ouvert.

Tableau 4: Non satisfaction en approvisionnement en eau

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/ Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
MAGBA	77,2	47,7	66,8	80,0	28,0	26,8	16,1	1,1

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

A la lumière des problèmes qui handicapent le service hydraulique dans l'espace communal, il urge d'ébaucher des stratégies devant permettre d'aboutir à une solution durable à toutes ces difficultés. Pour y parvenir il était cohérent de recueillir les attentes des répondants pour les pistes d'amélioration capable d'orienter les acteurs intervenant dans ce secteur dans la Commune de Magba. Sur ce, l'apport en points d'eau supplémentaires est une action attendue par 93,4% des ménages enquêtés pour résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau potable. Situation qui résorberait les attentes en amélioration de la qualité de l'eau des points existant de 50,5% de ménages enquêtés. Ensuite il faudrait accroitre la mise en place et accompagner les comités de gestion des points d'eau tel que sollicité par 41,5% des ménages enquêtés. La réhabilitation des points d'eau non fonctionnels sont des solutions qu'il faudrait prendre en considération.

Graphique 12: Répartition selon les attentes

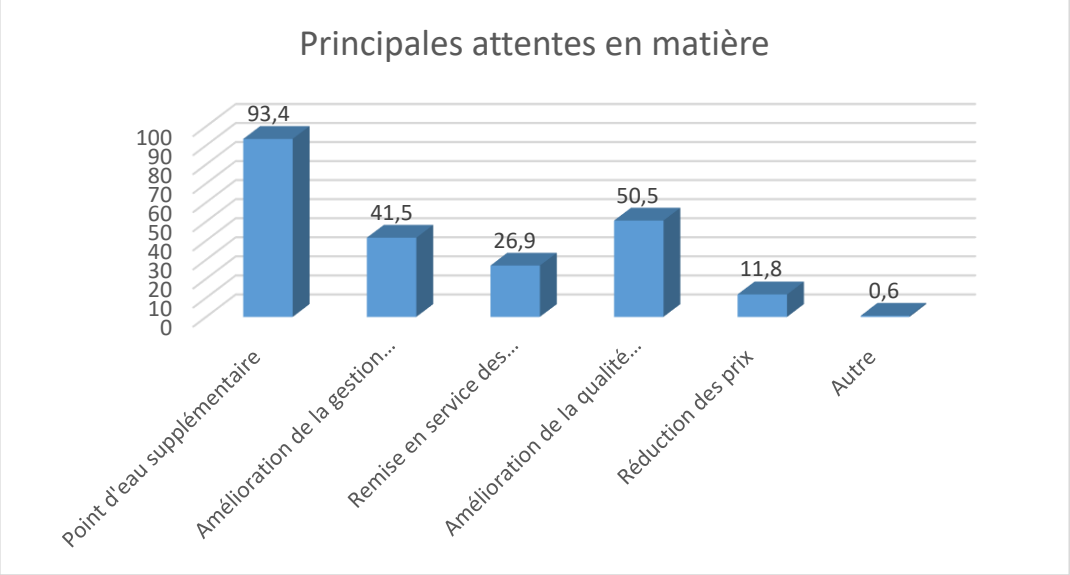

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

En définitive, l'approvisionnement en eau dans la Commune de Magba est lié à la disponibilité d'un certain nombre de système existant notamment les sources et les rivières, les puits couverts et ceux à ciel ouvert, les forages et les adductions d'eau. Le tableau ci-dessous résume la perception des populations de la Commune et les améliorations suggérées pour inverser la tendance.

Synthèse de la perception des services de l'hydraulique	Améliorations suggérées
L'eau disponible est de mauvaise qualité pour 36% de ménages de par son goût particulier, de son odeur remarquable et de sa couleur.	○ Education des populations à la protection des points d'eau des éléments nocifs ; ○ Renforcement des capacités des populations sur les stratégies de potabilisation de l'eau
Les points d'approvisionnement en eau potable sont insuffisant à 80% ou éloigné à 47,7% des cas	○ L'augmentation des points d'eau dans la Commune de Magba a été fortement demandée, soit par 93,4% de ménages. Toutefois, une cartographie des points d'eau indiquant leur débit, leur état et la densité de la population pourrait servir de base dans la prise de décision relative à l'augmentation des points d'eau.
Mauvaise gestion des points d'eau existants avec pour conséquence le défaut/la lenteur de remise en service en cas de panne	○ Sensibilisation des populations sur la mise en place des Comités de Gestion des points d'eau ; ○ Formation des Comités de Gestion des points d'eau à l'entretien des ouvrages hydrauliques et la gouvernance des biens publics ; ○ Remise en service des points d'eau en panne

III.3 Secteur de la santé

Cette section qui concerne l'offre de service de santé fait des analyses sur la disponibilité des formations sanitaires (FOSA) dans la Commune, la distance parcourue par les bénéficiaires pour avoir des soins et de la capacité d'accueil de ces FOSA. Elle aborde en outre la disponibilité des équipements et ressort le niveau de satisfaction et les attentes des bénéficiaires en matière de soins.

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

La disponibilité et l'utilisation des services de santé sont importantes en ce sens qu'elles permettent d'évaluer le taux de couverture de l'espace communal. Ainsi, 38,9% des ménages enquêtés déclarent être proche des centres de santé intégrés, 27,1% disent qu'ils sont plus proche des centres de santé privés, 34% déclarent être proche de l'hôpital/CMA. Ceci permet de constater la présence physique des infrastructures de santé et leur proximité par rapport aux ménages, ce qui peut favoriser une interaction entre les populations et les fournisseurs de soins de santé.

Graphique 13: Formations sanitaires plus proche des ménages

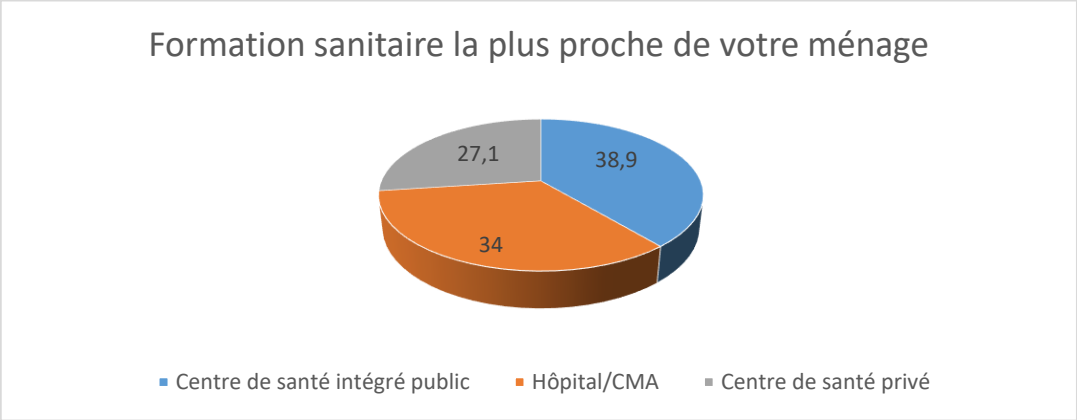

Source : SCORECARD, Magba, 2017

De l'évaluation de la question de temps mis pour atteindre une formation sanitaire, on peut se rendre compte que 8,9% des ménages enquêtés font moins de 15 minutes. 40,7% des ménages enquêtés mettent entre 15 et 30 minutes. 40,3% font plus de 30 minutes à pied pour se rendre dans une formation sanitaire. C'est tout de même considérable comme temps. Il faudra donc en tenir compte au moment des nouvelles réalisations et faire une bonne répartition des formations sanitaires avant leur implantation.

Graphique 14: Temps mis pour atteindre une formation sanitaire

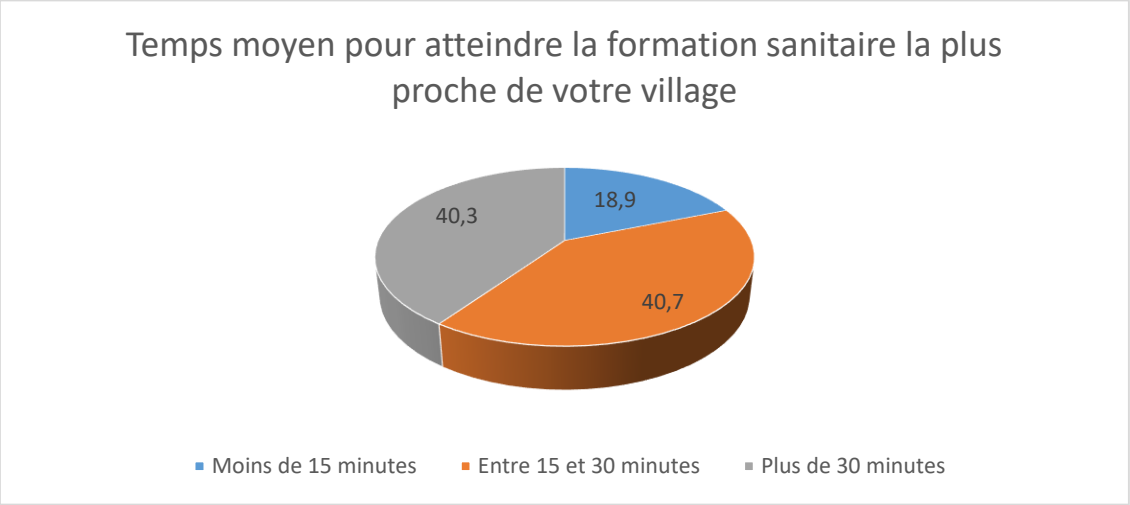

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Même en étant proche d'une FOSA, il ressort les préférences de structures sanitaires en termes de recours aux soins par les populations de la Commune de Magba.

Tableau 5: Recourt aux soins de soins de santé

Tableau 8 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, MAGBA, 2017

Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
35,8	41,4	18,9	0,4	2,0	0,7	0,7	100,0

Source : SCORECARD, Magba, 2017

On peut voir que pour solliciter les soins de santé, 35,8% de ménages enquêtés vont dans les centres de santé intégrés. 41,4% sollicitent l'hôpital/CMA et 18,9% des ménages enquêtés vont dans les centres de santé privés. Comme nous l'avons vu plus haut les centres de santé intégrés sont plus proches des populations. Evidemment ils vont aller où c'est proche. Mais au cas où ils ne trouvent pas satisfaction, peut-être pour une insuffisance quelconque par exemple de la compétence humaine et une insuffisance en matière d'équipement, ils vont aller un peu plus loin c'est-à-dire vers les hôpitaux ou CMA. Pour les mêmes raisons, d'autres vont se rendre dans les centres de santé privés.

Nous venons de voir que 35,8% de ménages enquêtés préfèrent les centres de santé intégrés en cas de problème de santé. Bien que certains ménages (3,5%) déclarent ne pas connaitre les responsables des structures sanitaires utilisées, il ressort tout de même que les responsables les plus représentatifs (64,6%) sont ceux des centres de santé (publics et privés) notamment les infirmiers (63,1%) et Aides-soignants (1,5%) suivi des médecins (31,9%). De cet état des lieux, il apparait que la présence des Aides-soignants à la tête des centres de santé pourrait compromettre la qualité des soins offert aux patients au regard de la formation qu'offre les structures de formation en santé à cette catégorie de personnel. Il serait plus usité d'une part de recruter du personnel indiqué (Infirmier) et/ou de renforcer les capacités du personnel existant (aides-soignants) plus de maitrise de leurs tâches.

Graphique 15: Responsable de la formation sanitaire utilisé

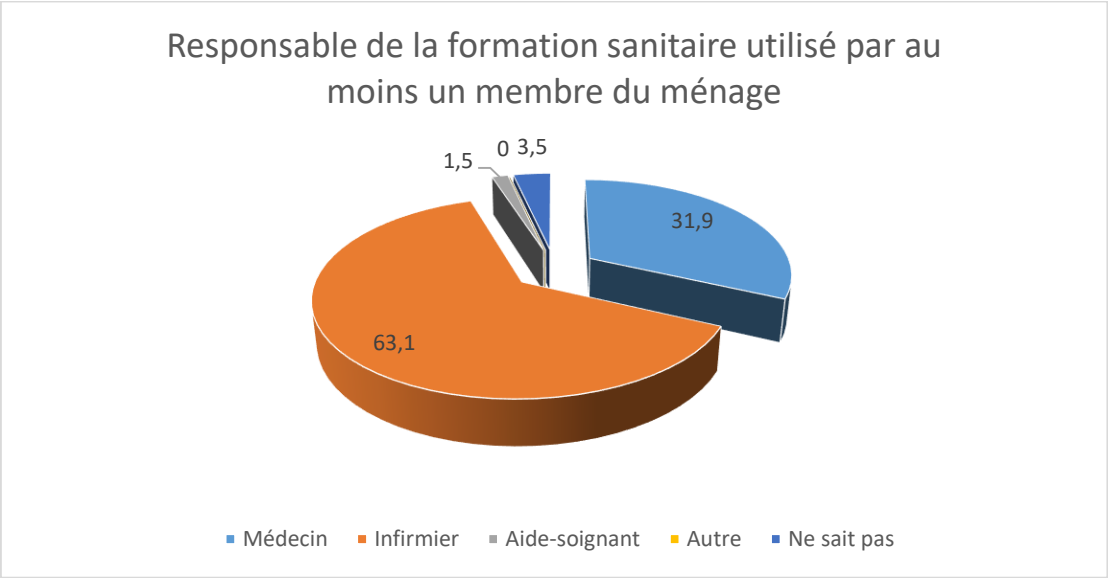

Source : SCORECARD, Magba

Les résultats sur les distances parcourues pour arriver dans les formations sanitaires ont permis de comprendre que plusieurs répondants se rendent dans les centres de santé. Une fois dans ces structures de santé, la question est de savoir si le plateau technique permet de répondre aux attentes des patients. Sur ce, pour 87,8% des ménages enquêtés, il y aurait du personnel dans les formations sanitaires visitées. Pour 88,2% des ménages enquêtés ces formations sanitaires disposent du matériel et pour 87,1% des ménages enquêtés, il y a une salle d'hospitalisation. De même, 98,1% des ménages enquêtés déclarent que les formations sanitaires visitées disposent d'une pharmacie/propharmacie et la proportion des ménages déclarant que la pharmacie/propharmacie est assez fournie est de 72,5%.

On peut dire que ces formations sanitaires disposent du personnel et des équipements nécessaires permettant d'améliorer la qualité de l'offre aux patients. Par ailleurs 44,6% des ménages enquêtés déclarent que les formations sanitaires fréquentées pendant les 12 derniers mois ont moins de 5 lits d'hospitalisation et 14,2% des ménages enquêtés déclarent que les formations sanitaires ont entre 5 et 10 lits. Sur cette base, on peut dire que ces formations sanitaires ont une très faible capacité d'accueil.

Tableau 6: Caractéristiques des FOSA visités

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
MAGBA	87,8	88,2	87,1	44,6	14,2	19,5	21,6	100,0	98,1	72,5

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Cette rubrique présente et analyse les montants payés pour la consultation et la qualité de l'accueil qui est réservé aux patients. Ceci est important en ce sens que le coût et la qualité de l'accueil peuvent être un blocage à l'accès aux formations sanitaires. A cette préoccupation, 82,6% de ménages enquêtés déclarent que le montant payé pour la consultation est compris entre 500 et 1000 frs CFA. 11,6% révèlent qu'ils payent plus de 1000 frs FCA pour la consultation. Dans les zones rurales de la Commune de Magba, l'activité principale génératrice de revenu est l'agriculture et le paiement de plus de 1000 frs CFA peut être un blocage.

Graphique 16: Appréciation du montant payé pour une consultation

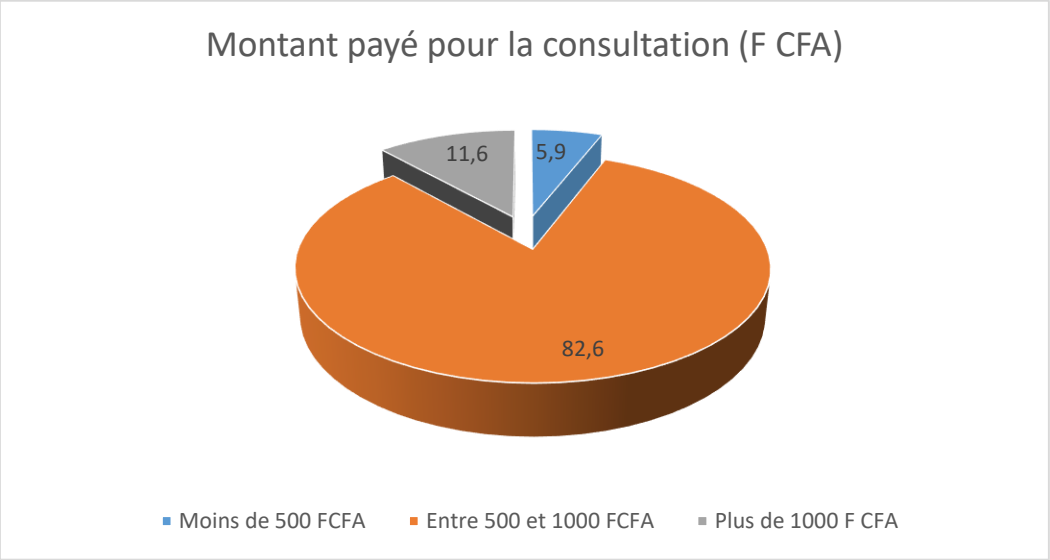

Source : SCORECARD, Magba, 2017

La présente analyse s'attaque à présenter les résultats de l'appréciation du montant payé pour la consultation dans les formations sanitaires. Il ressort aisément que pour 54,7% des ménages enquêtés, le montant payé pour la consultation est élevé. On peut chercher à savoir pourquoi est-ce que pour la même formation sanitaire, il y en a qui paye 1000 frs CFA et d'autres plus ?.

Graphique 17: Appréciation du montant payé pour la consultation

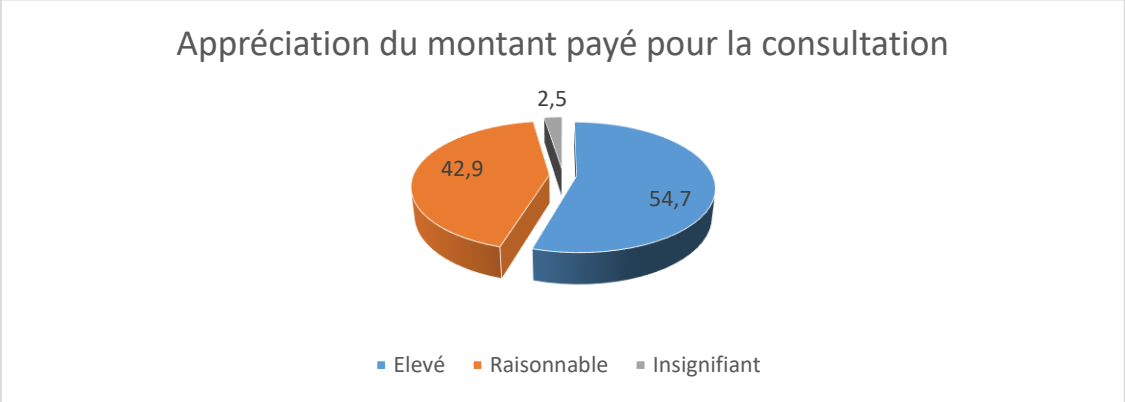

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.3.3 Appréciation des services de santé

Si nous tenons compte du personnel, des équipements et des salles d'hospitalisation, on dira que la capacité opérationnelle des services est proportionnelle à la taille de la population vu les pourcentages obtenus pour ces éléments. Mais l'appréciation du nombre de lit où on a 44,6% de ménages enquêtés qui déclarent que les formations sanitaires visitées ont moins de 5 lits d'hospitalisation, amène à s'interroger sur la capacité d'accueil de certaines formations sanitaires. Ajouté à cela, les frais payés pour la consultation sont à revoir car 54,7% des ménages enquêtés trouvent que ce montant est élevé.

L'expression de l'accueil pour les ménages dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche est à 60,8% bonne et à 22,1% passable. Le service de l'accueil n'est donc pas un frein pour l'accès des patients dans les formations sanitaires, ce qui signifie que le personnel a des capacités requises pour cela.

Graphique 18: Appréciation du service d'accueil

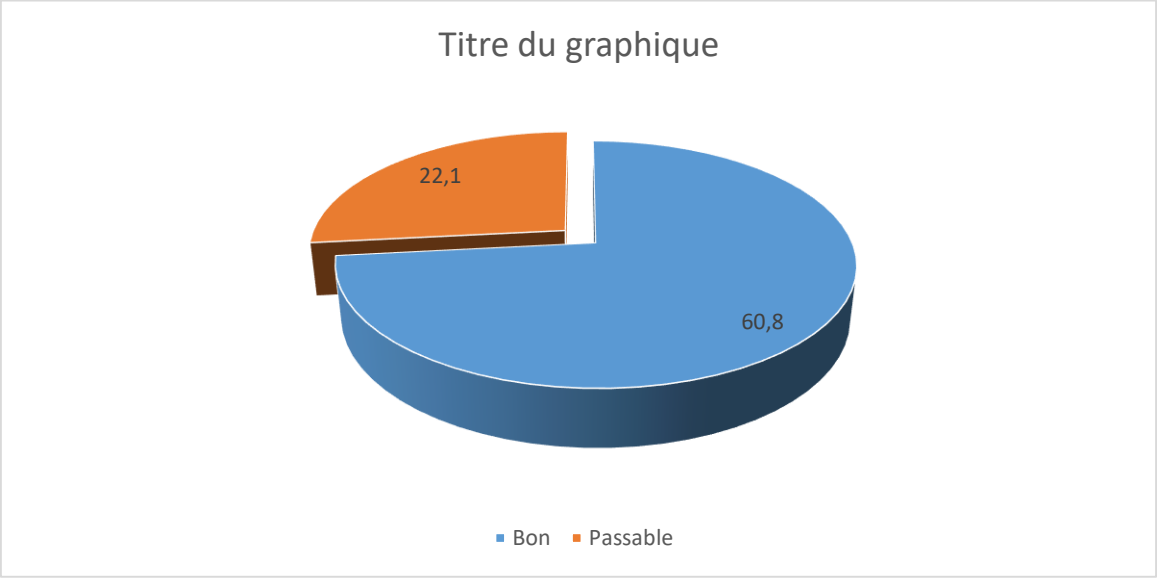

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.3.4 Raisons de non-satisfaction des populations

Les personnes touchées se sont exprimées sur les motifs des insatisfactions sur l'offre de service de santé. Il est important de s'appuyer sur les points négatifs pour améliorer la situation actuelle. Ainsi, les insatisfactions s'expriment à près de 78,5% par le manquement lié au personnel sanitaire et à 66,8% par l'éloignement des formations sanitaires. L'insuffisance de formations sanitaire s'exprime à 66,5%. Le manque de médicaments, la mauvaise qualité/insuffisance des équipements, la mauvaise qualité des services, la mauvaise gestion et le coût élevé de l'accès aux soins de santé sont aussi un élément à prendre en considération pour l'amélioration de l'offre de ce service. Mais on se demande bien si les 41,4% des ménages enquêtés qui ont sollicité l'hôpital/CMA, l'on fait parce qu'ils étaient à la recherche de la compétence humaine plus qualifié ou des médicaments. Ce qui les a parfois amenés à parcourir de longues distances d'où l'éloignement des formations sanitaires.

Tableau 7: Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé,
Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Magba, 2017

			Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
	Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/ Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
MAGBA	65,4	42,1	66,8	42,3	66,5	78,5	29,1	46,9	50,8	60,7	0,4

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Tout comme les insuffisances, les résultats sur les attentes sont aussi importantes. La cohérence entre les insuffisances et les attentes sont à établir. A cette question, pour les ménages enquêtés, l'équipement des formations sanitaires, l'affectation du personnel supplémentaire et la construction des formations sanitaires supplémentaires sont les attentes majeures. C'est en cohérence avec les insuffisances. Ensuite viennent l'approvisionnement en médicaments et autres. Voilà les actions à entreprendre tout en gardant de vue l'occupation du territoire communal pour améliorer la situation sanitaire de la population de Magba.

Graphique 19: Attentes en matière de service de santé

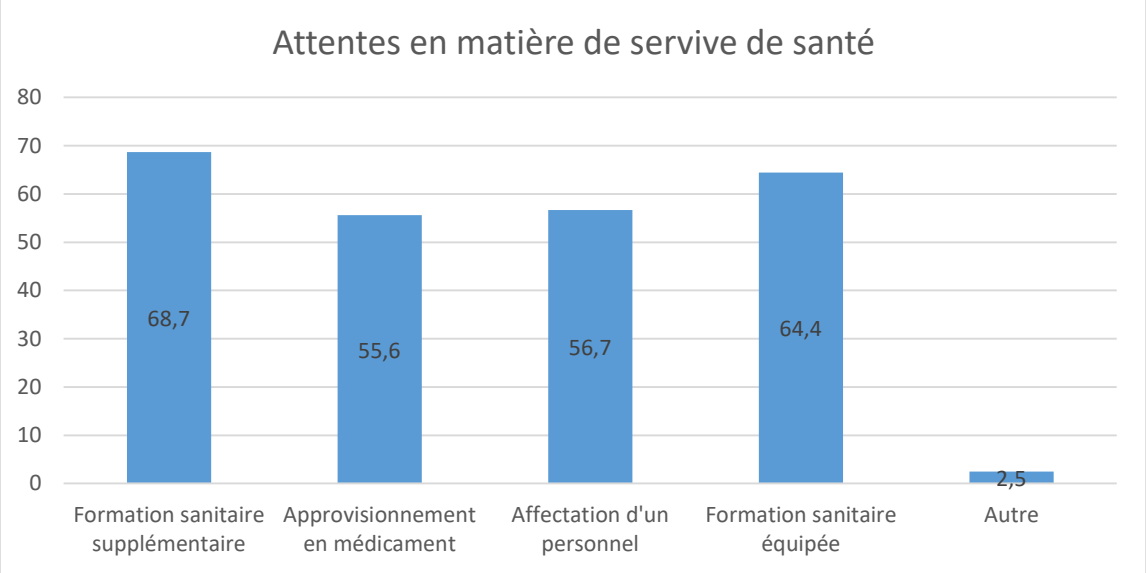

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Presque la totalité des ménages enquêtés affirment être satisfaits de l'accueil qui leur est réservé dans les formations sanitaires. On a vu que les insatisfactions sont liées au manquement du personnel sanitaire, à l'éloignement des formations sanitaires, l'insuffisance de formations sanitaire, au manque de médicaments, à la mauvaise qualité/insuffisance des équipements à la mauvaise qualité des services et à la mauvaise gestion des formations sanitaires. Un inventaire sur les formations sanitaires de la Commune de Magba serait la bienvenue ainsi qu'une vue globale de la disposition de ces formations sanitaires sur le territoire Communal. Ces outils peuvent être utilisés pour localiser les formations sanitaires à construire. Pour les formations sanitaires existantes, le personnel supplémentaire doit être affecté. Les mêmes centres de santé doivent être pourvus en équipements de qualité et en médicaments pour limiter les déplacements des patients. Il serait important de revoir le système de gestion des formations sanitaires. La synthèse ce cette perception ainsi que les propositions d'améliorations telles que suggérées sont présentées dans le tableau ci-après.

Synthèse de la perception des services de santé	Améliorations suggérées
L'éloignement des FOSA existantes Le nombre de formation sanitaires est insuffisant.	○ L'augmentation du nombre de formations sanitaires dans la Commune de Magba a été souhaitée. Toutefois, la distance exigée entre deux centres des formations sanitaires et la densité de la population devant bénéficier de ces structures (rapport médecin/population) doivent servir à bon escient dans la prise de décision relative à cette augmentation ; ○ Edifier les populations sur les conditions de création d'une formation sanitaire.
La pharmacie des services de santé n'est pas très fournie.	○ L'amélioration de la gestion des stocks pourrait grandement contribuer à la réduction des problèmes relatifs à l'approvisionnement en médicaments de premières nécessités. ○ Faciliter l'ouverture des pro-pharmacies dans les zones rurales ; ce qui contribuerait aussi à pourvoir ces zones en médicaments plus spécifiques. Cette complémentarité permettrait aussi de palier aux éventuelles ruptures observables dans les formations sanitaires.
Insuffisance du personnel de santé qualifiée pris en charge par l'Etat.	○ L'augmentation du personnel dans les formations sanitaires de la Commune de Magba a été souhaitée. Toutefois, le nombre de patients enregistré quotidiennement par formation sanitaire et celui reçu par chaque praticien pourraient déterminer la pertinence de la sollicitation. ○ Edifier les populations sur l'offre des services de santé par les formations sanitaires et les encourager à dénoncer les mauvaises pratiques et les insuffisances du personnel de santé.
Amélioration du plateau technique.	○ Les formations sanitaires étant classées par catégories, l'Etat doit s'assurer que chaque structure a la possibilité d'offrir les soins à la hauteur de sa classification. Ceci passe par les ressources tant humaines que le matériel. ○ Edifier les populations sur le classement des formations sanitaires (niveau de compétences exigibles) et les coûts des services offerts.

III.4 Secteur de l'éducation

Cette section présente les résultats en lien avec la disponibilité des structures d'éducation dans la Commune et la distance parcourue par les élèves. Ensuite suivront les caractéristiques de ces structures et les conditions d'accès. Elle s'achève par la présentation des insuffisances et les attentes formulées par les personnes enquêtées.

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

On remarque que les ménages enquêtés ont déclaré disposer des cycles maternel, primaire et secondaire avec les proportions respectives de 100%, 99,8 et 97,9%. Ces nombres sont assez forts et permettent de dire que les structures d'éducation sont assez représentées sur le territoire communal.

Bien qu'existantes, on constate que 77,6% des ménages enquêtés déclarent que les enfants font seulement moins d'un km pour se rendre à l'école maternel. Cependant jusqu'à 22,4% des ménages disent que leurs enfants parcours entre 1 et 5 km pour aller à l'école maternel. Cette distance est très longue pour les tout-petits de la maternelle. Pour le cycle primaire 65,3% des ménages affirment que les enfants parcourent moins d'un km pour se rendre à l'école. 3,7% de ménages disent que les enfants marchent pendant plus de 5km pour se rendre à l'école. Pour le cycle secondaire le même résultat est observé. De façon générale, dans les trois cycles on constate que malgré qu'il y ait une grande proportion des ménages qui affirment que les enfants font moins d'un km pour se rendre à l'école, il y ' a encore des enfants de certains ménages qui parcourent entre 1 et 5 km de distance pour aller à l'école. Cette situation prend encore de l'ampleur pour le cycle primaire et secondaire où 3,7% et 13% respectivement des ménages disent que les enfants font plus 5 km pour se rendre à l'école. Ceci peut impacter négativement le résultat scolaire.

Tableau 8: : Présentation des cycles d'enseignement et du temps moyen pour se rendre à l'école

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, SCORECARD, Magba, 2017								
			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds (minutes)
Maternel	100	1,3	77,6	22,4	0	0	100	21,6
Primaire	99,8	2,9	65,3	31,1	3,7	0	100	24,8
Secondaire	97,9	1,9	15,5	72	13	0	100	46,6
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Il ressort que 87,3% des ménages enquêtés affirment que le cycle primaire est complet. Il n'en ait pas le cas pour le cycle materne où aucun cycle n'est complet. 97% des ménages enquêtés

affirment que le cycle secondaire est complet. On note ici que l'enseignement technique n'existe pas dans le village.

Par ailleurs, jusqu'à 90,2% et 94% des ménages affirment respectivement que le cycle secondaire et maternel a une salle par classe. Dans les cycles primaires et secondaires, les enfants du ménage sont assis sur un banc respectivement pour 49,9% et 69,6% selon les ménages enquêtés. Pour 15,8% des ménages touchés, les livres sont distribués dans le cycle primaire.

Pour la distribution des livres seulement 15,5% des ménages affirment que les livres sont distribués à l'école primaire. Les livres ne sont pas distribués à la maternelle. Pour ce qui est du cycle secondaire, il n'est pas prévu de distribuer les livres.

Tableau 9: Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds,

	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0	0	0	0	-94	-100	0
Primaire	87,3	0	0	0	44,1	49,9	15,8
Secondaire	0	97	69,8	0	90,2	69,6	0

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Le tableau ci-dessous indique les ménages payant les frais exigibles et leur niveau d'appréciation des montants payés.

Les résultats de l'enquête montrent que, quel que soit le cycle, tous les ménages touchés payent les frais exigibles.

Pour le cycle maternel, 63% des ménages trouvent que le coût des frais exigibles est élevé et seulement 37% trouvent le montant raisonnable. Pour les cycles primaires et secondaires, 77,7% et 80% des ménages trouvent respectivement les coûts élevés. Dans le même temps seulement 22 et 20% des ménages trouvent les frais raisonnables respectivement pour les deux cycles. Le cout élevé des frais exigibles pourrait pousser les ménages à ne pas envoyer les enfants à l'école. Ceci peut avoir des conséquences négatives sur le taux de scolarisation dans la Commune. Il serait important de revoir les frais d'accès dans les établissements scolaires si on veut accroitre le taux de scolarisation dans la Commune de Magba.

Tableau 10: Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, Magba, 2017

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Maternel	--100	-2332747	63	37	0	0	100	*	*	*	*
Primaire	100	2.181.048,6	77,7	22	0,3	0	100	91,4	8,6	0	100
Secondaire	100	5.892.327,9	80	20	0	0	100	-95,5	-4,5	0	-100
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Cette rubrique traite du niveau d'appréciation des services de l'éducation en termes de nombre moyen d'élèves par classe, la fréquence de présence des enseignants par classe et l'état de ces salles de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classes, il apparait une satisfaction globale car tous les ménages enquêtés reconnaissent la présence régulière des enseignants dans les salles de classes.

Pour ce qui est de l'appréciation des effectifs des élèves, les effectifs entre 30 et 60 puis de plus de 60 élèves par classe semblent être fréquents dans les salles classes quel que soit le cycle. Toutefois, on note qu'on retrouve dans la Commune de Magba des salles de classe avec des effectifs de plus de 60 élèves par classes selon 10,1% des ménages enquêtés pour le cycle maternel, 31,9% des ménages enquêtés sur le cycle primaire et 31,8% des ménages ayant données leurs avis sur le cycle secondaire. Ces résultats seraient le reflet d'une insuffisance en infrastructures.

On note tout de même la présence des salles de classes avec des effectifs de moins de 30 élèves avec 29,2% au niveau maternel et 8% au niveau primaire.

S'agissant de l'état des salles de classes, une fois endommagées, les acteurs ayant réfectionnés celles-ci sont contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 11: Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles, selon la commune, SCORECARD, Magba, 2017

	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	-29,2	-38	-10,1	-22,8	-100	0	0	0	-100
Primaire	3	48,7	39,0	16,4	79,3	8,2	12,5	0,0	100
Secondaire	0	42,5	31,8	25,7	72,5	15	12,5	0,0	100

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Les résultats montrent que, quel que soit le cycle d'enseignement, l'APEE réfectionne le plus les classes avec 97,7%, 94,3% et 87,1% des ménages qui le déclarent respectivement pour le cycle maternel, primaire et secondaire.

En ce qui concerne le cycle maternel, l'APEE est suivi par l'État (MINEDUB) et les autres partenaires. Au cycle primaire, l'État (MINEDUB) vient après l'APEE suivi respectivement des autres partenaires, des organisations du village, la Commune et les élites. Pour ce qui est du cycle secondaire l'APEE est suivie par l'Etat (MINEDUB) et les autres partenaires, ensuite viennent des organisations du village et les Élites.

Un nombre important de ménages reconnaissant l'apport des APEE dans la réhabilitation des infrastructures. Ceci montre une forte implication des parents d'élèves dans la cogestion en milieu scolaire dans la Commune de Magba. Initiative qui est très louable et nécessite d'être encouragée.

Tableau 12: État des salles de classe

Tableau 23 : Etat des salles de classe

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, Magba, 2017

	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autre partenaire
Maternel	- 97,7	0	0	-45,8	0	-45,8
Primaire	94,3	5,7	7,1	9,3	3,2	9,3
Secondaire	87,1	0	3,3	28	2,6	28

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.4.4 Raisons de non-satisfaction des populations par cycle

Un regard sur les raisons d'insatisfaction formulées sur l'offre de service de l'éducation dans la Commune de Magba par les ménages enquêtés ont été formulées.

Pour le cycle maternel montre qu'en première position (52,8%) vient l'insuffisance des écoles. Cette raison est talonnée par l'éloignement des écoles maternelles (52,2%). Le coût élevé de la scolarité suit avec une proportion de 14,9%. Ensuite vient le manquement lié au personnel (11,6%) puis les insuffisances de salle de classe (8,8%). Les mauvais résultats, l'insuffisance d'équipement et l'absence de distribution du manuel scolaire viennent respectivement avec les pourcentages de 7,6%, 6,3% et 4,3%.

Au cycle primaire, l'insuffisance de salles de classe (75,4%), le coût élevé de la scolarité (67%), l'insuffisance d'équipement (66,5%), le manquement lié au personnel (64,6), le mauvais résultat (57,4%), l'insuffisance des écoles (48,2%), l'absence de distribution du manuel scolaire (44,9%) ressortent comme des points primordiaux d'insatisfaction. Autant de choses qui expliquent la surcharge dans les salles de classe et qui peuvent être à l'origine des abandons.

Au niveau du secondaire, on constate que ces raisons par ordre d'importance sont l'éloignement des établissements secondaires (58,2%), l'insuffisance des écoles (48,6%), le coût élevé de la scolarité (37,6%), le manquement lié au personnel (33%), l'insuffisance de salle de classe (31,7%), le mauvais résultat (27,3%) et l'insuffisance d'équipement (36,3%).

S'agissant du cycle formation professionnelle, ces raisons sont marquées prioritairement par l'insuffisance des écoles (54,7%), l'éloignement des services de formation (43,9%). La difficulté d'accès se traduit plus en termes de distance et de disponibilité des structures de formation.

Tableau 13: Raisons d'insatisfaction des sur les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, MAGBA, 2017

	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
		Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Maternel	34,9	52,2	8,8	6,3	52,8	11,6	4,3	7,6	14,9	0
Primaire	54,1	29,4	75,4	66,5	48,2	64,6	44,9	57,4	67	0
Secondaire	42	58,2	31,7	26,3	48,6	33	15	27,3	37,6	0
Formation professionnelle	30,2	43,9	8	4,8	54,7	9,9	0	6,4	7,8	0

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Les attentes formulées par les ménages enquêtés pour améliorer l'offre des services de l'éducation dans la Commune de Magba sont présentées par cycle :

Cycle maternel

Les attentes au cycle maternel sont dominées par le besoin d'avoir une école plus proche. Cette attente est suivie par le besoin d'avoir des écoles en ajout. Celles-ci sont en cohérence avec les manquements dominés par l'insuffisance et l'éloignement des écoles maternelles. Les besoins en salle de classe, en équipement et en personnel suivent. La diminution des coûts liés à l'éducation au niveau maternel est la priorité de 27% des ménages enquêtés. Les raisons de ce coût élevé sont les insuffisances en infrastructures, en équipements et en personnel. L'État devrait sur ce affecté du personnel, construire les infrastructures, faire des dotations en fournitures scolaires et construire les écoles maternelles supplémentaires. Toutes ces actions mises en œuvre auraient un impact considérable sur les coûts d'accès à l'éducation qui seront grandement revus à la baisse.

Graphique 20: Attentes des ménages dans le cycle maternel

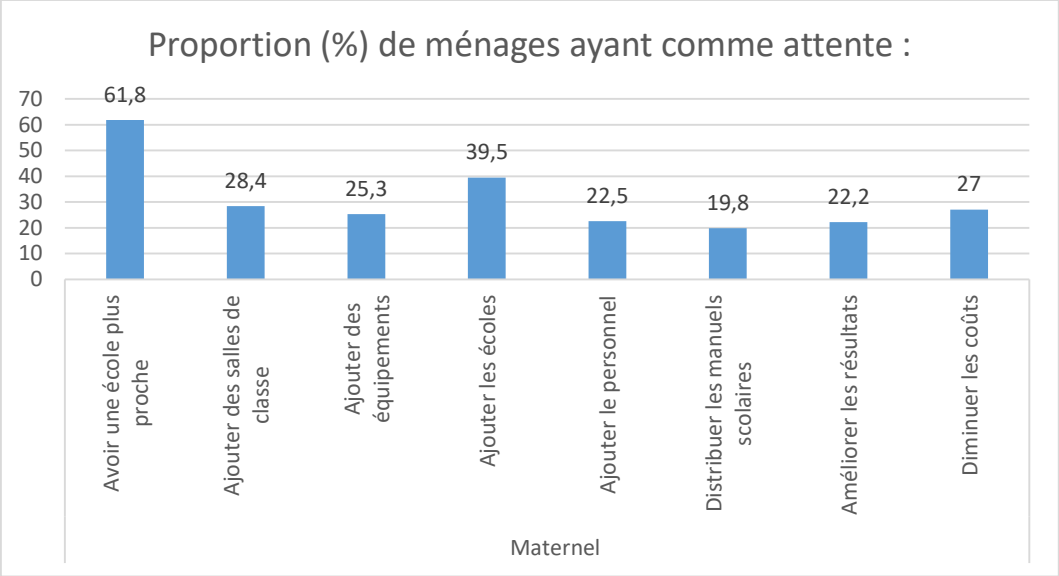

Source : Scorecard, Magba, 2017

Cycle primaire

Il ressort au cycle primaire qu'il n'y a pas un très grand écart entre les attentes formulées par les ménages touchés. On a deux attentes majeures qui sont : la construction des salles de classe (69,3%) et la diminution des coûts (64,6%), ensuite viennent la dotation en équipements (58%), l'affectation du personnel (54,3%), l'amélioration des résultats (50,1%), la distribution du manuel scolaire (46,5%) et avoir une école plus proche du ménage (32,2%). Lorsque l'établissement a des manquements à la fois au niveau du personnel que des infrastructures et fournitures, Pour pallier à ces manquements, l'APEE recrute le personnel, met en place des infrastructures et achète les fournitures puis impute tous ces coûts aux parents d'élèves. L'État devrait donc affecter du personnel, construire les infrastructures, faire des dotations en fournitures scolaires et construire les écoles primaires supplémentaires. Comme au cycle maternel ces actions réduiraient de manière considérable les coûts d'accès à l'éducation.

Graphique 21: Attentes des ménages dans le cycle primaire

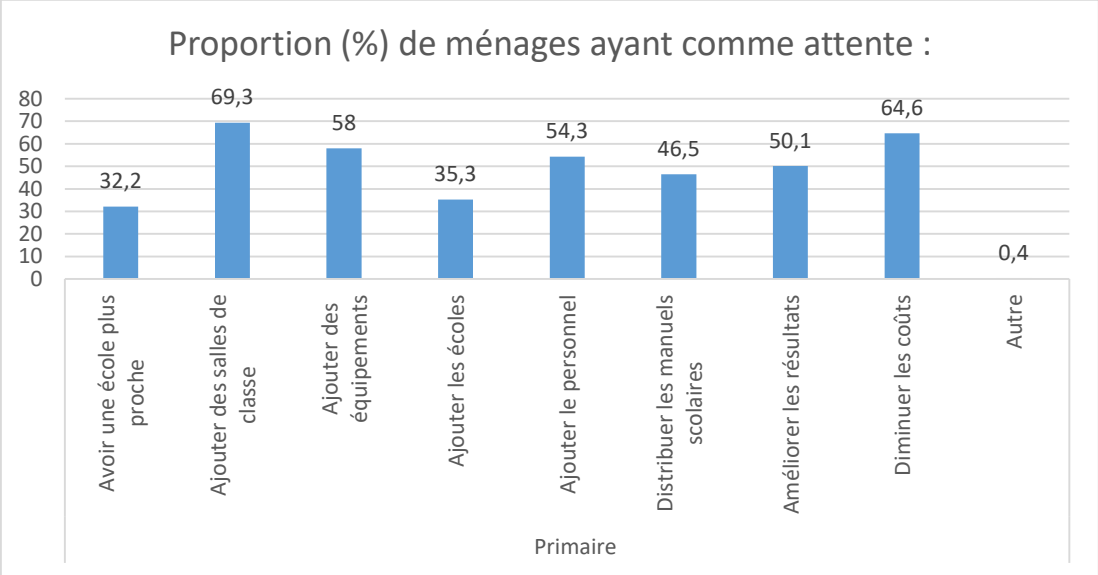

Source : Scorecard, Magba, 2017

Cycle secondaire

Des attentes des ménages enquêtés pour l'amélioration du niveau de scolarisation des enfants au secondaire, figure en première position, le besoin d'avoir un établissement plus proche (65,5%), ensuite vient l'ajout des établissements dans la Commune (44,4%), puis la construction des salles de classe (41,2%) et l'ajout des équipements (36,5%), l'affectation du personnel (33,7%), l'amélioration des résultats (30,3%) et enfin la distribution du manuel scolaire (23,3%). Mais l'affectation du personnel et la construction et équipement des bâtiments seraient d'un grand apport pour les parents d'élèves au regard du niveau d'intervention des APEE dans les établissements scolaires de la place.

Graphique 22: Attentes des ménages dans le cycle secondaire

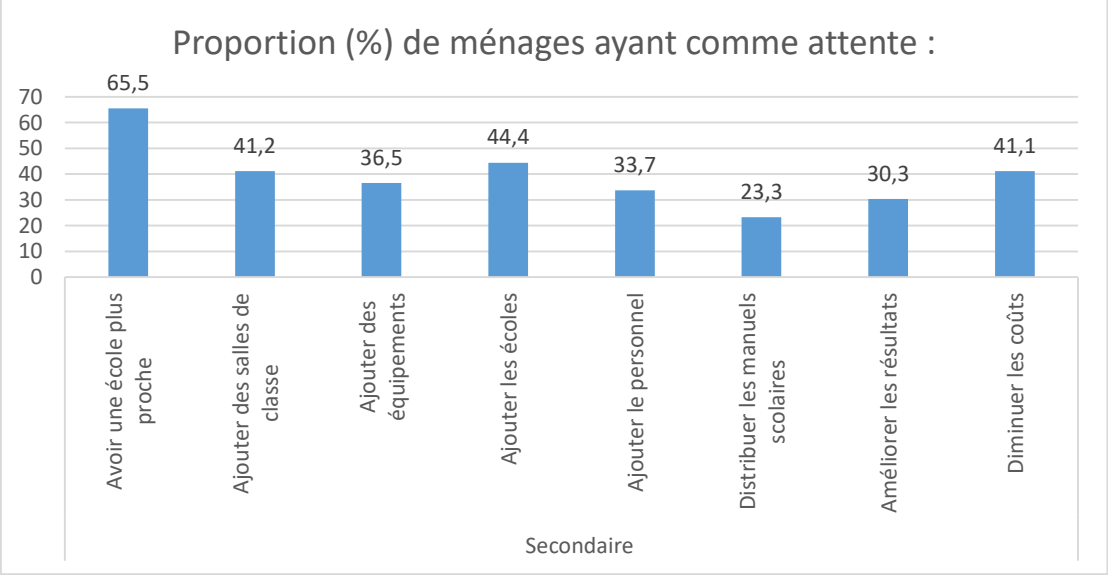

Source : Scorecard, Magba, 2017

Les priorités au niveau de la formation professionnelle sont d'avoir une école dans les environs. Ceci était prévisible car plus haut on a vu que les enfants parcourent de longues distances pour avoir accès à la formation. La construction et l'équipement des salles de classe

et des ateliers de formation sont des actions que l'Etat devrait entreprendre pour soulager les populations. Le besoin du personnel enseignant dans les formations sollicitées par les apprenants est également formulé. On peut comprendre que ce sont les raisons du coût élevé.

Graphique 23: Attentes formulées pour le cycle formation professionnel

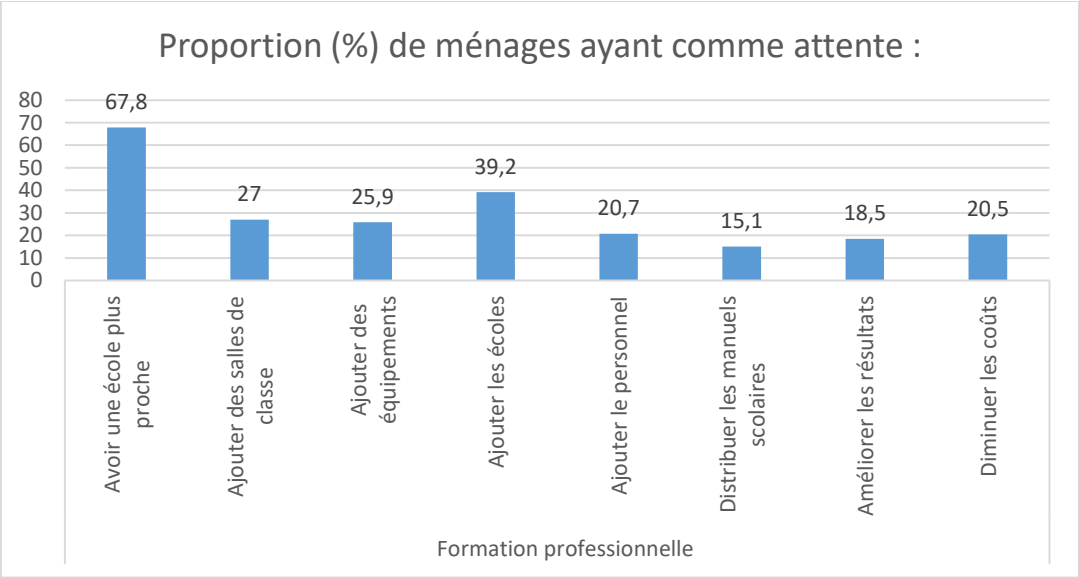

Source : Scorecard, Magba, 2017

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

On constate avec la proportion des ménages enquêtés proches des structures d'enseignement que des efforts consentis pour améliorer le niveau de scolarisation sont insuffisants. Les enfants qui parcourent de longues distances chaque matin sont nombreux car nous avons une moyenne d'environ 30% des ménages enquêtés qui affirment avoir des enfants qui parcourent entre un et cinq kilomètres pour avoir accès à l'éducation.

L'insatisfaction majeure liée à la scolarisation est le coût élevé pour l'accès à cette éducation ce qui ramène la diminution des coûts liés à l'éducation au premier rang des priorités. Mais toutes les attentes formulées par les ménages enquêtés sont liées car lorsque l'établissement a des manquements à la fois au niveau du personnel que des infrastructures et même des fournitures, l'APEE pour pallier à ces manquements, recrute le personnel, met en place des infrastructures et achète les fournitures puis, impute tous ces coûts aux parents d'élèves. L'Etat devrait donc affecter du personnel, construire les infrastructures, faire des dotations en fournitures scolaires et construire les écoles supplémentaires pour contribuer à la réduction des charges actuellement supportées par les parents d'élèves.

Synthèse de la perception des services de l'éducation	**Améliorations suggérées**
Éloignement des services d'éducation	Construire les écoles et établissement supplémentaires
Insuffisance d'équipements	Recensé les équipements manquants dans chaque cycle et acheter. Au niveau du primaire l'accent sera mis sur le paquet minimum
Insuffisance des écoles	Identifier les zones où il y'a insuffisance des écoles et construire des écoles supplémentaires

Synthèse de la perception des services de l'éducation	Améliorations suggérées
Manquement lié au personnel	Rédiger un plaidoyer pour demander l'affectation des enseignants ou maitre supplémentaire dans les écoles ou établissement en déficit
Absence de distribution de manuels scolaires	Distribuer le paquet minimum à la maternel et au primaire
Coût élevé de la scolarité	Rédiger un plaidoyer pour la réduction des frais d'APE à la maternelle et au primaire

III.5 Services offerts dans l'institution communale

Avec le processus de décentralisation, des compétences ont été transférées aux communes. De ce fait, il est important d'améliorer la capacité d'intervention et améliorer l'offre des services au niveau de l'institution communale.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Au sein de l'institution communale, il apparait que le service le plus sollicité est l'établissement des actes de naissance avec 39,3% des ménages exprimés et celui de la certification de copie des documents officiels. L'établissement des permis de bâtir et les actes de mariage ont été également sollicité mais à des proportions très faible. Par contre la validation des plans de localisation n'est pas sollicitée par les populations de la Commune de Magba. Les services non et/ou peu sollicités sont liés au fait que la Commune de Magba est un peu plus à caractère rural qu'urbain.

Tableau 14: Proportion des ménages ayant demandé des services à la mairie

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service
Etablissement d'actes de naissance	39,3
Certification de copie de documents officiels	16,9
Permis de bâtir	3,6
Acte de décès	1,3
Acte de mariage	2,7
Certificat de domicile	1,8
Validation des plans de localisation	0,0
Informations	2,6
Autre	0,0

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

Le poste d'accueil est un service crucial car la qualité de l'accueil peut avoir une influence considérable sur le nombre de sollicitation des services. L'évaluation de l'accueil au niveau de l'institution communale a été prise en compte uniquement pour ceux qui ont sollicité l'établissement d'un acte de naissance et la certification des documents officiels. On peut dire que l'accueil est satisfaisant à 71% selon les ménages enquêtés.

Tableau 15: Appréciation de l'accueil.

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, 2017.	
	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon
Etablissement d'actes de naissance	71,1
Certification de copie de documents officiels	71,0
Permis de bâtir	*
Acte de décès	*
Acte de mariage	*
Certificat de domicile	*
Validation des plans de localisation	*
Informations	*
Autre	*

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

Ce paragraphe fait une évaluation du processus de délivrance d'un acte de naissance car c'est le document qui a été le plus sollicité pour les ménages exprimés lors de cette étude. Il ressort un niveau de satisfaction global acceptable des services rendus, le temps mis pour être servi semble être long pour les actes de naissances (plus de trois mois). Ce délai ne reflète pas la norme qui voudrait que ces documents soient délivrés sur un espace de 60 jours au maximum.

Graphique 24: Temps mis pour obtenir un acte de naissance

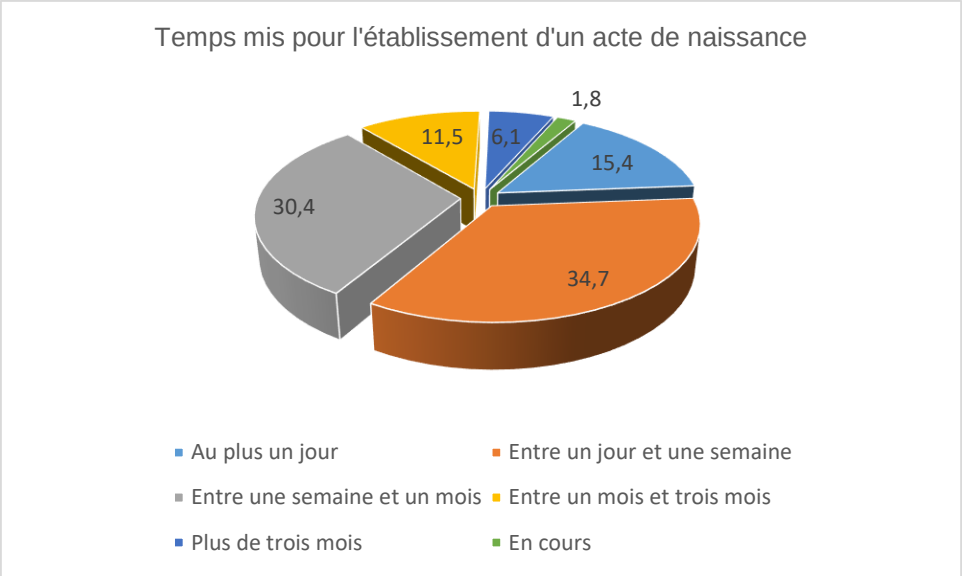

Source : SCORECARD, Magba, 2017

Si les ménages ayant sollicités un service de la Commune ont trouvé que le temps était long, Il est important de comprendre les raisons de ces lenteurs même si les ménages qui le déclarent sont très peu. Parmi les causes des attentes, on note par ordre d'importance (i) l'indisponibilité/absence du personnel, (ii) l'absence de matériel de travail et (iii) la corruption. En ce qui concerne la corruption, 6,6% des ménages enquêtés déclarent avoir payé un pourboire pour obtenir le service d'établissement des actes de naissance. Tel sont des points d'attention dans l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre par la Commune dans le but d'inverser la tendance.

Graphique 25: Lenteurs pour l'obtention d'un service

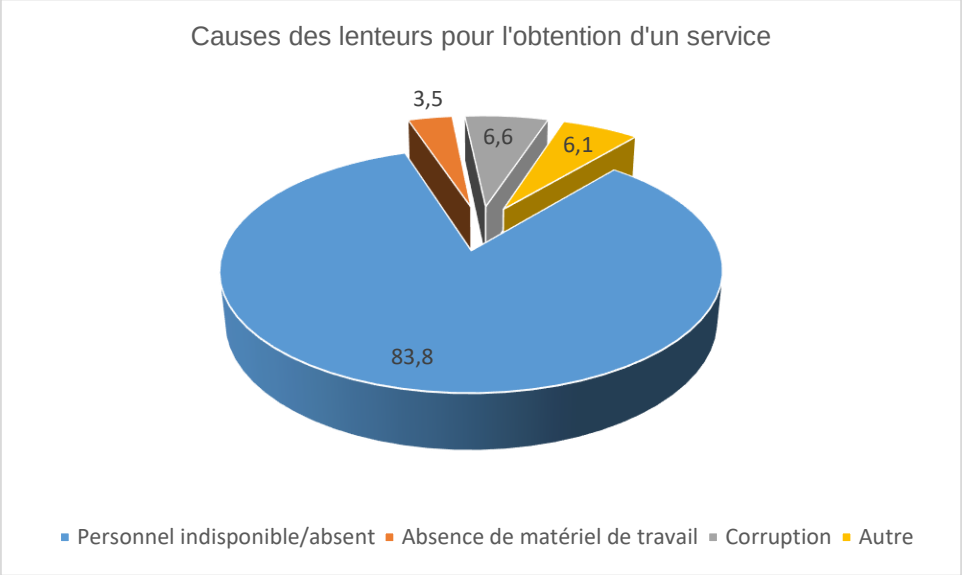

Source: SCORECARD, Magba, 2017

Une donnée non négligeable qui apparait est que, 6,1% des ménages enquêtés déclarent ignorer les causes de l'attente des services sollicités à la Commune. Ceci a conduit à la recherche d'information sur le nombre de ménage ayant reçus une information concernant les activités de la Commune car une décentralisation effective implique les populations dans la gestion de leur cité. Il apparait que les populations sont impliquées et/ou informées des actions de la Commune à divers degrés en fonction de la nature de l'action. Ainsi, 52,8% des ménages enquêtés affirment avoir été impliqués dans la programmation et la budgétisation. 18,7% des ménages touchés ont participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD contre 17,4% qui ont reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement. La communication sur le budget annuel et les dépenses et recettes de la Commune restent à des taux très faibles au regard des proportions des ménages exprimés. Ce sont ici les activités qui permettent de toucher dans sa globalité, les actions qui visent à à accroitre la participation des populations à la prise des décisions. Les chiffres nous montrent que le taux de participation est assez faible. Le dispositif de communication sur les activités de l'institution communale mérite d'être renforcer.

Graphique 26: Proportion des populations sur leur implication sur les activités de la commune

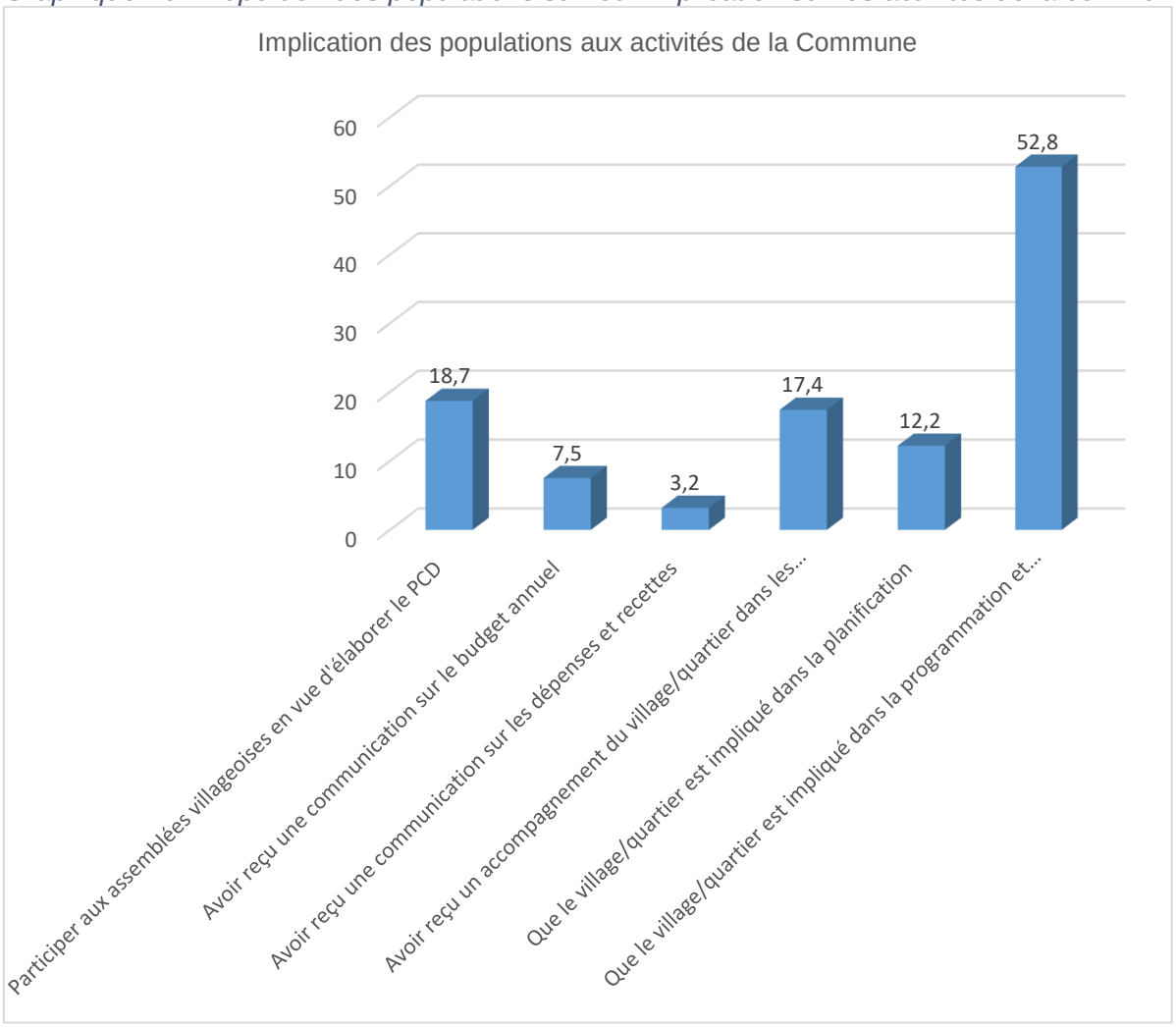

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.5.4 Raisons de non-satisfaction des populations

Les raisons pour lesquelles ces ménages ne sont pas satisfaits des actions/services de la Commune ont été explorées. Celle la plus relevée est la non implication des populations dans la gestion communale qui serait tributaire de la non visibilité de l'action communale déclarée par 77% des ménages. Cela amène à s'interroger sur le système de communication sur les actions de la Commune. Il urge donc de trouver des mesures pour pallier à ces insatisfactions. Ceci pourrait passer par la sensibilisation du personnel communale et surtout des conseillers municipaux sur leur rôle et aussi par la mise en place d'un bulletin d'information et de communication sur les actions de la Commune.

Graphique 27: Raisons de non satisfaction des ménages enquêtés

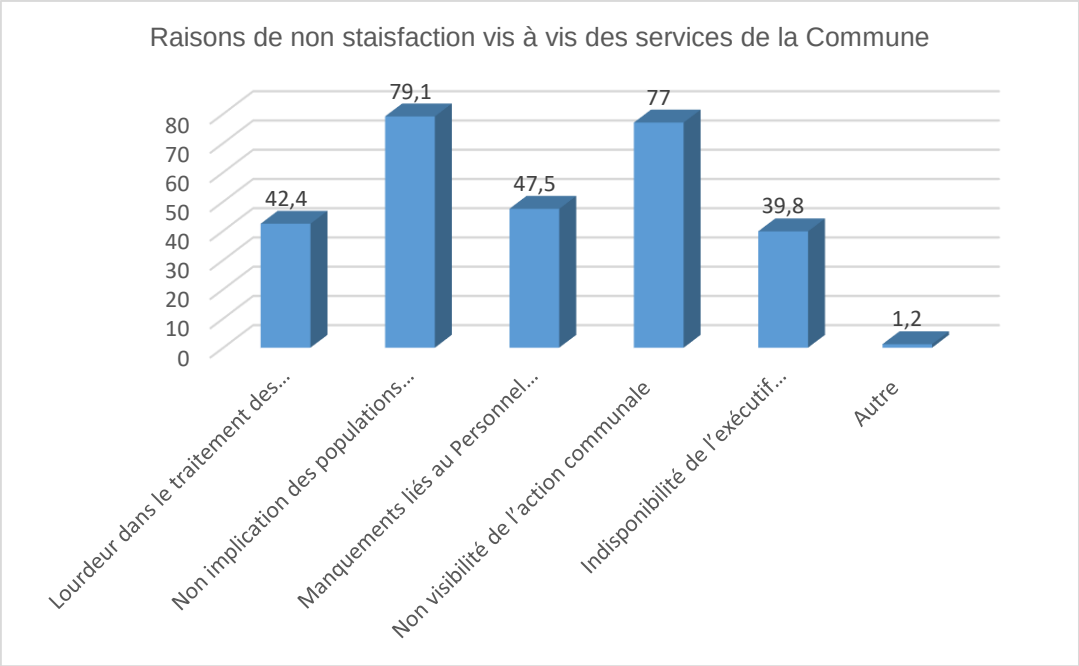

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.5.6 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les attentes des ménages touchés par cette enquête ont été recueillies dans le but de la prise en compte des avis des populations. Ainsi, les attentes correspondent bel et bien aux raisons de non satisfaction. Sur ce, l'implication des populations dans la prise de décisions et la communication sur les actions de la Commune passent au premier rang des attentes des ménages. La communication sur les activités de la Commune si mise en œuvre améliorerait la transparence dans la gestion et aussi permettrait à ce que les populations se sentent proche de l'exécutif.

La mise en place d'un bulletin d'information et de communication périodique sur les actions de la Commune et permettrait d'améliorer la situation.

Graphique 28: Attentes formulées par les ménages enquêtés

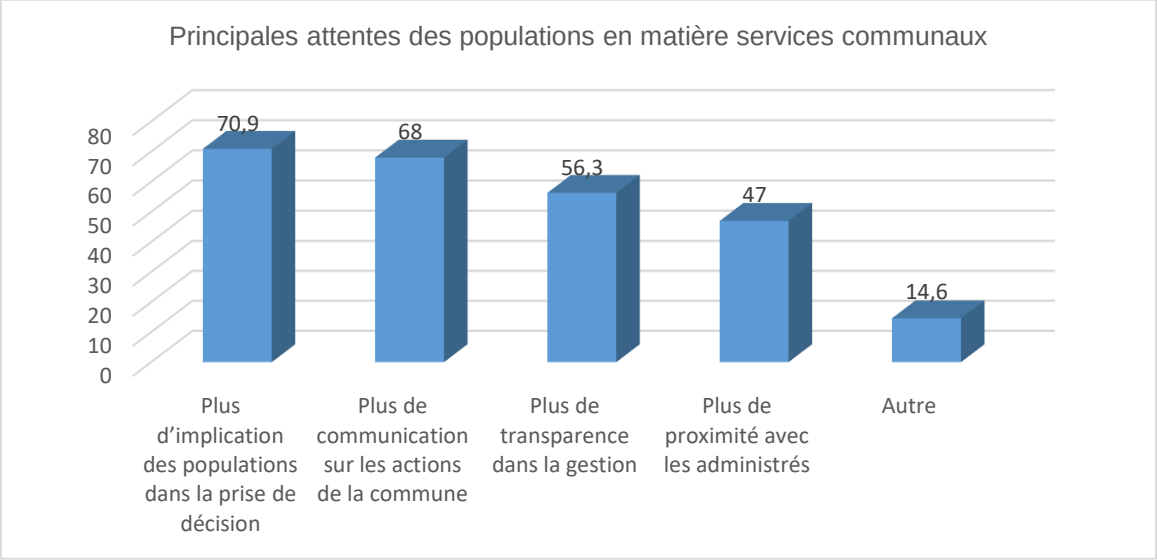

Source : SCORECARD, Magba, 2017

III.5.7 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Les services de l'institution communale ont été évalués au niveau de l'accueil et du temps mis pour obtenir un service. 71% des ménages enquêtés trouvent que l'accueil est bon. 21,% des ménages enquêtés trouvent que le temps mis pour obtenir un service est long. Ce qui augure des axes de réflexion pour la mise en place des axes d'amélioration qui sont présentés ci-après au regard des attentes relevées.

Synthèse de la perception des services communaux	Améliorations suggérées
Les populations sont très peu impliquées dans la prise des décisions à la Commune de Magba	○ Implication des populations dans la prise de décision. ○ Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations ; ○ Formation des conseillers sur leurs rôles ; ○ Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.
Les populations n'ont pas suffisamment accès aux informations de gestion dans la Commune	○ Amélioration de la transparence dans la gestion communale ○ Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.
Les populations ne sont pas suffisamment informées sur les actions de la Commune	○ Amélioration de la communication sur les actions de la Commune. ○ Formation les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations ; ○ Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc) ; ○ Formation des acteurs communaux à la gestion axée sur les résultats.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au terme, il y a lieu de retenir que les populations de Magba utilisent les services d'eau, de santé, d'éducation et de la commune. La synthèse de leurs points de vue sur leurs perceptions de ces servies est qu'ils éprouvent un accès limité aux services de qualité. Les réponses recueillies auprès d'eux lors de l'enquête citoyenne sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) révèlent clairement qu'ils ont pour chaque service, de réelles raisons d'insatisfactions qu'ils ont à chaque fois reconvertis en attentes. Cela signifie qu'il serait nécessaire de se pencher sur ces attentes si l'on souhaite contribuer à l'amélioration de l'offre de chacun de ces services. Dans le cadre d'un développement participatif, il serait important d'associer tous les acteurs à la mise en œuvre de toute solution, ce qui faciliterait aussi son appropriation et sa pérennisation par les bénéficiaires. A cet effet, il serait judicieux qu'une restitution de ce rapport puisse réunir toutes les parties prenantes (Commune, SDE, Populations, etc) afin de mieux s'approprier le plan d'action à mettre en œuvre dans le but d'accroitre la participation des populations de Magba à la prise de décision dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation et au niveau de l'offre des services communaux.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAGBA

Synthèse des problèmes rencontrés.

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
Hydraulique	-Insuffisance des points d'approvisionnement en eau -Eloignement des points d'eau	Construction des points d'eau supplémentaires		X
	Mauvaise qualité de l'eau	Education des populations à l'assainissement des points d'eau	X	
		Organisation des campagnes d'information et de formation sur les méthodes de potabilisation de l'eau	X	
	Manquements dans la gestion des points d'eau	Mise en place des comités de gestion des points d'eau existants	X	
		Renforcement des capacités des membres des comités de gestion des points d'eau à la gestion des ouvrages hydrauliques	X	
	-Points d'eau non fonctionnels (en panne) -Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Remise en service des points d'eau en panne		X
Santé	-Insuffisance des formations sanitaires -Eloignement des formations sanitaires	Elaboration d'une carte sanitaire de la Commune	X	
		Acquisition et sécurisation des sites	X	
		Création et construction des formations sanitaires		X
	Insuffisance d'équipement	Réalisation d'une étude de faisabilité		X

[1] Ce sont ces solutions qui vont permettre de faire le plan d'action.

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
		Equipement des formations sanitaires existantes		X
	Insuffisance des médicaments	Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments		X
	Manquements liés au personnel	Information et sensibilisation du personnel sur leur rôle et missions		X
		Affectation du personnel de santé supplémentaire dans les FOSA de la Commune		X
	Coût élevé de l'accès aux soins	Réalisation d'un plaidoyer en vue de la réduction du coût des médicaments dans les FOSA de la Commune		X
		Réduction des frais d'accès aux soins		X
Education	-Eloignement des écoles -Insuffisance des écoles	Elaboration d'une carte scolaire de la Commune	X	X
		Acquisition et sécurisation des sites	X	
		Création et construction des formations sanitaires		X
	-Insuffisance de salle de classe -Insuffisance d'équipement	Acquisition et sécurisation des sites	X	
		Construction et équipement des salles de classe		X
	Insuffisance de personnel enseignant	Affectation du personnel enseignant		X
	Absence de distribution du manuel	Construction et/ou équipement des bibliothèques scolaires		X
Services communaux	Faible implication des populations à la prise de décision	Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations		X
		Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leurs rôles et l'appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
	-Non visibilité des actions de la commune -Faible communication sur les actions de la Commune	Formation les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	X	
		Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc)	X	
		Formation des acteurs communaux à la gestion axée sur les résultats.	X	
		Mise en place et actualisation permanente d'un bulletin d'information et de diffusion de l'information sur les actions de la Commune	X	
	Indisponibilité de l'exécutif communal	Elaboration d'une feuille de route de la Mairie et définition des tâches	X	
	Lourdeur / lenteur dans le traitement des dossiers			

Plan d'actions (basée sur les actions à mettre en œuvre au niveau local)

Secteur Hydraulique										
Objectif global	**Objectifs spécifiques**	**Actions**	**Indicateur de résultats**	**Valeur de référence**	**Valeur cible**	**Fréquence de mesure**	**Source de vérification**	**Responsables**	**Partenaires**	**Estimation des coûts**
Améliorer l'offre de service hydraulique dans la Commune de Magba	1. Améliorer la qualité de l'eau utilisée	Identification des points d'eau de mauvaise qualité	Nombre de points de mauvaise qualité	97,3% des ménages consomme potable	100% des ménages consomme l'eau potable	Tous les 6 mois	Rapports Mairie	Commune	DDMINEE Noun	A déterminer
		Education des populations à l'assainissement	Nombre de séance d'éducation tenue			Tous les 12 mois	Fiches de présence	Commune	DDMINEE Noun	A déterminer
		Organisation des campagnes d'information et de formation sur les méthodes de potabilisation de l'eau	Nombre de séance de formation tenue			Tous les 12 mois	Fiches de présence	Commune	DDMINEE Noun	A déterminer
	2. Renforcer la gouvernance autour des points d'eau de la Commune	Mise en place des comités de gestion des points d'eau existants	Nombre de comité de gestion mis en place	72% des ménages satisfaits de la gestion du point d'eau	90% des ménages satisfaits de la gestion des points d'eau	/	Rapports Mairie	Population	Commune	A déterminer
		Renforcement des capacités des membres des comités de gestion des points d'eau à la gestion des ouvrages hydrauliques	Nombre de comité de gestion maitrisant la maintenance des ouvrages hydrauliques			/	Rapports Mairie	Population/ Commune	DDMINEE Noun	A déterminer

Secteur santé										
Objectif global	**Objectif spécifique**	**Actions**	**Indicateur de résultats**	**Valeur de référence**	**Valeur cible**	**Fréquence de mesure**	**Source de vérification**	**Responsables**	**Partenaires**	**Estimation des coûts**
Améliorer l'offre de service de santé dans la Commune de Magba	1. Rapprocher les formations sanitaires des ménages de la Commune	Elaboration d'une carte sanitaire de la Commune	Une carte sanitaire disponible	30,2% des ménages ne sont proches d'une FOSA	10% des ménages ne sont proches d'une FOSA	/	Rapports Mairie	Commune	District de santé	A déterminer
		Acquisition et sécurisation des sites	Nombre de site de construction de FOSA sécurisé			/	-Rapports Mairie -Rapports districts de santé	Population et chefs de village/quartier	Commune et District de santé	A déterminer
		Campagne de sensibilisation des populations sur la disponibilité d'un médecin et autres personnel au CMA	05 campagnes de sensibilisation effectuées dans la Commune	78,5% des ménages déclarent le manquement lié au personnel de la formation sanitaire	10% des ménages déclarent le manquement lié au personnel de la formation sanitaire	Tous les trois mois	-Rapports Mairie -Rapports districts de santé	Population et chefs de village/quartier	Commune et District de santé	A déterminer

Secteur de l'éducation										
Objectif global	**Objectif spécifique**	**Actions**	**Indicateurs de résultats**	**Valeur de référence**	**Valeur cible**	**Fréquence de mesure**	**Source de vérification**	**Responsable**	**Partenaires**	**Estimation des coûts**
Améliorer l'offre de service de l'éducation dans la Commune de Magba	1. Accroitre les infrastructures scolaires (maternel, primaire, secondaire et professionnelle)	Elaboration d'une carte scolaire de la Commune	Une carte scolaire disponible	Dans 3,7% et 13% des ménages les enfants parcours plus de 5km pour atteindre une école primaire et secondaire respectivement	Dans 0% des ménages les enfants parcours plus de 5km pour atteindre une école primaire et secondaire	/	Rapports Mairie	Commune	DDMINSEC Inspection de Magba	A déterminer
		Acquisition et sécurisation des sites	Nombre de site sécurisé			/	-Rapports Mairie -Rapports de l'inspection	Population et chefs de village/quartier	Commune et DDMINESEC et inspection de Magba	A déterminer
		Susciter la création des centres préscolaires communautaires par les parents	Nombre de centres préscolaires communautaires			Chaque année	-Rapports Mairie -Rapports de l'inspection	Population et chefs de village/quartier	Commune et inspection de Magba	A déterminer

Secteur des services communaux										
Objectif global	**Objectif spécifique**	**Actions**	**Indicateurs de résultats**	**Valeur de référence**	**Valeur cible**	**Fréquence de mesure**	**Source de vérification**	**Responsables**	**Partenaires**	**Estimation des coûts**
Améliorer l'offre de services communaux dans la Commune de Magba	1. Accroitre implication des populations à la prise de décision au niveau communal	Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leurs rôles et l'appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes	Nombre de conseillers jouant leur rôle	30,9% des ménages impliqués dans la planification des actions	75% des ménages impliqués dans la planification des actions	Tous les 12 mois	Rapport Mairie	Service du développement local de la Préfecture	Maires	A déterminer
	Informer et communiquer sur les actions et la gestion de la Commune	Formation des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	Nombre de formation tenue	52,8% des ménages impliqué dans la programmation et la budgétisation	75% des ménages impliqué dans la programmation et la budgétisation	Tous les trois mois	Rapport Mairie	Service du développement local de la Préfecture	Maires	A déterminer
		Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc).	Nombre de plan de communication disponibles	10,7% des ménages reçoivent une communication sur le budget annuel sur les dépenses et	60% des ménages reçoivent une communication sur le budget annuel	Tous les 12 mois	Maires	Personnel communal et conseillers municipaux	Radio communautaires	A déterminer

Secteur des services communaux										
Objectif global	**Objectif spécifique**	**Actions**	**Indicateurs de résultats**	**Valeur de référence**	**Valeur cible**	**Fréquence de mesure**	**Source de vérification**	**Responsables**	**Partenaires**	**Estimation des coûts**
		Mise en place et actualisation permanente d'un bulletin d'information et de diffusion de l'information sur les actions de la Commune	Nombre de bulletin d'informations produites	recettes de la Commune	sur les dépenses et recettes de la Commune					A déterminer
	Réduire la durée de traitement des dossiers	Elaboration d'une feuille de route de la Mairie et définition des tâches	Fiche de répartition des taches disponibles	78,2% des ménages trouvent le temps de traitement des dossiers bon	95% des ménages trouvent le temps de traitement des dossiers bon	Tous les 3 mois	Rapport Mairie	Maire	Personnel communal	A déterminer

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants

Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Magba, 2017

	Groupe d'âges											Sexe			
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	DM	Total
MAGBA	3,4	11,1	10,7	16,1	14,5	13,0	10,7	6,8	7,3	1,6	4,2	0,6	63,5	36,5	0,0	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population

Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Magba, 2017

	Groupe d'âges - chef du ménage											Sexe du chef de ménage		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
MAGBA	0,7	4,5	12,6	16,4	14,5	13,5	12,9	8,0	6,0	4,3	5,8	0,8	77,7	22,3	100,0

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau

Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :					
	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
MAGBA	31,9	33,1	12,0	16,8	52,0	21,8

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Magba, 2017

	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
MAGBA	56,0	36,0	8,1	100,0	30,5	68,1	1,4	100,0	29,1	69,3	1,6	100,0	36,1	63,2	0,7	100,0

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, Magba, 2017

	Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
MAGBA	1,0	1,9	2,5	64,1	10,9	0,0	21,3

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, Magba, 2017

	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
MAGBA	38,1	88,5	25,5	16,1	24,5	37,6	19,3	0,0	3,6	2 368,0	3,8

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, Magba, 2017

	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
MAGBA	*	*	*	*

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Magba, 2017

	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
MAGBA	93,4	41,5	26,9	50,5	11,8	0,6

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Magba, 2017

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
MAGBA	38,9	34,0	27,1	0,0	100,0	18,9	40,7	40,3	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Magba, 2017

		Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
MAGBA	69,8	31,9	63,1	1,5	0,0	3,5	100,0

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Magba, 2017

		Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
MAGBA	85,3	5,9	82,6	11,6	100,0	54,7	42,9	2,5	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil , SCORECARD, Magba, 2017

	Ménage dont un membre a payé autre chose en plus des frais de session lors d'une consultation dans la formation sanitaire la plus proche			Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
	Initiative personnelle	Demande du personnel	Total	Bon	Passable	Total
MAGBA	(12,0)	(88,0)	(100,0)	60,8	22,1	100,0

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Magba, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
MAGBA	68,7	55,6	56,7	64,4	2,5

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, Magba, 2017

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
MAGBA										
Maternel	61,8	28,4	25,3	39,5	22,5	19,8	22,2	27,0	0,0	100,0
Primaire	32,2	69,3	58,0	35,3	54,3	46,5	50,1	64,6	0,4	100,0
Secondaire	65,5	41,2	36,5	44,4	33,7	23,3	30,3	41,1	0,0	100,0
Formation professionnelle	67,8	27,0	25,9	39,2	20,7	15,1	18,5	20,5	0,0	100,0

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, , 2017

			Temps mis pour obtenir le service demandé							
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
MAGBA									
Etablissement d'actes de naissance	39,3	71,1	15,4	34,7	30,4	11,5	6,1	1,8	100,0
Certification de copie de documents officiels	16,9	71,0	(66,6)	(27,1)	(0,0)	(0,0)	(3,0)	(3,3)	(100,0)
Permis de bâtir	3,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	1,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	2,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	1,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	2,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, , 2017

		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	21,8	83,8	3,5	6,6	6,1	0,0	100,0	14,2
Certification de copie de documents officiels	6,6	*	*	*	*	*	*	3,3
Permis de bâtir	1,1	*	*	*	*	*	*	0,6
Acte de décès	0,0	*	*	*	*	*	*	0,3
Acte de mariage	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,5	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, , 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
MAGBA	18,7	7,5	3,2	17,4	12,2	52,8

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, , 2017

		Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,'')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
MAGBA	54,1	42,4	79,1	47,5	77,0	39,8	1,2

Tableau 5.5 : Attentes des ménages

Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, , 2017

	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
MAGBA	70,9	68,0	56,3	47,0	14,6

ANNEXE 2 : LISTE DES INTERVENANTS

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSITION	TELEPHONE
1.	NGOUGNI Georges	Coordonnateur	694360072
2.	ITITI BOLEMEN ARMAND	Chef d'équipe	691141630
3.	NZEKET Chantal	Superviseur	694884170
4.	NKOUANDOU Amos	Enquêteur	696 711 031
5.	NJIMAH NGAPOUT SALIFOU	Enquêteur	655 387 952
6.	PANGNA PARE Hamed .J.	Enquêteur	/
7.	NJUTAPMVOUI Emmanuel Paul	Enquêteur	690 561 754
8.	NJUNKOU Emmanuel Florian	Enquêteur	696 263 976
9.	MBOUOBOUO MOLUH Arouna	Enquêteur	694 336 633/677 345 208
10.	KOUANDOU NGANJUYIE Yakouba	Enquêteur	/
11.	MENJOUYIANJE Mama	Enquêteur	/
12.	NJIKAM MANOUTPOUN issofa	Enquêteur	697 680 056/674 014 171
13.	MOUNTAPBEME SEIDINA Ali	Enquêteur	/

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

Citizen Report Card

Evaluation des services publics dans la Commune de Magba

Section I. SIGNALETIQUE		
A01	Région _____	|__|__|
A02	Département _____	|__|__|
Q03	Arrondissement/Commune _____	|__|__|__|
A04	Numéro du Lot	|__|__|
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	|__|__|
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Semi-urbaine 3=Rurale	|__|
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure	|__|__|__|
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon	|__|__|
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue)	|__|__|
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	|__|
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A15	Age de l'enquêté (en année révolue)	|__|__|
A16	Téléphone de l'enquêté	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
A17	Date de début d'enquête _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A18	Date de fin d'enquête _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	
A21	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|
A22	Appréciation de la qualité de l'enquête 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

CODES
A13

Section II. EAU POTABLE			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → H14		|__|
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		|__|
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		|__|
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non → H08		|__|
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		|__|__|__|__|__|
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		|__|
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		|__|
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non Si non H11.		|__|
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		|__|
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H13		|__|
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|

Section II. EAU POTABLE			
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……? 1=Oui 2=Non Si non H18		|__| →
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		|__|
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		|__|
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		|__|
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= Aucun S20	|__| →
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	|__|

Section III. SANTE		
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S03=~~4, 5, 6 et~~ 7 S05	|__|
S04	Un membre de votre ménage a-t-il ~~utilisé au~~ moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non Si non S17	|__|
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	|__|
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	|__|
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S10.	|__|
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	|__|
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S~~10=1~~ ⟶ S14	|__|
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui ⟶ 2=Non Si non S14	|__|
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	|__|
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	|__|
S15	Existe t –il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui ⟶ 2=Non S17	|__|
S16	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas	|__|
S17	La formation sanitaire la plus proche permet elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction ~~des~~ services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 S20	|__|
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires |__| B. Mauvaise qualité des services offerts |__| C. Insuffisance des formations sanitaires |__| D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire |__| E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire |__| F. Insuffisance de médicaments |__| G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements |__| H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé |__| X. Autres (à préciser) : _____ |__|

Section III. SANTE			
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	 |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION						
	Cycle d'enseignement ⟶	*Maternel*	*Primaire*	*Secondaire*		*SAR/SM*
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	|__|	|__|	|__|		|__|
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)	|__|__|	|__|__|	|__|__|		|__|__|
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km	|__|	|__|	|__|		|__|
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes)	|__|__|	|__|__|	|__|__|		|__|__|
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non		|__|	1er cycle |__|	2ème cycle |__|	
E06	La SAR/SM dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 3=Ne Sait Pas					|__|
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre	|__|	|__|	|__|		|__|

	ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 4=Ne Sait Pas	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|	|__|	|__|	|__|
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non Si non E16	|__|	|__|	|__|	|__|
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|

	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser) Autre ?	|__|	|__|	|__|	|__|
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E19.	|__|	|__|	|__|	|__|
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non				
	A. Eloignement des services d'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non				
	A. Avoir une école plus proche	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Ajouter des salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Ajouter des Equipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Ajouter les écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Ajouter le personnel	|__|	|__|	|__|	|__|

	F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|

Section V. SERVICE COMMUNAL							
Services communaux ↓	*C01* Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. … ? 1=Oui 2=Non → service suivant	*C02* Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	*C03* Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours *Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04*	*C03a* Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	*C04* Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si C04=1 → C06*	*C05* Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/ Absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	*C06* Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certification de copie de documents officiels	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Permis de bâtir	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|

Acte de mariage	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|

C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non		|__|
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non		|__|
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15		|__|
C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,……) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__|